



Agence de promotion économique du Canada atlantique

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/2-1998

ISBN 0-660-60667-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

**Agence de
promotion
économique du
Canada atlantique**



**Rapport sur le
rendement**

**Pour la période se terminant
le 31 mars 1998**

Ministre d'Industrie

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Principaux engagements en matière de résultats	iv
Partie I : Messages	1
Message du Ministre	1
Message du Secrétaire d'État	3
Partie II : Aperçu de l'agence	5
Mandat et mission	5
Cadre de fonctionnement	5
a) Position au sein du gouvernement	5
b) Partenariats	6
c) Démarche en matière de développement	6
d) Priorités stratégiques	7
e) Gamme de services	7
Figure 1 : Liens entre le mandat, les priorités stratégiques et la gamme de services	10
Organisation de l'Agence	11
Figure 2 : Liens entre l'organisation et les secteurs d'activité	13
Partie III : Rendement de l'Agence	14
Résumé des attentes en matière de rendement	14
Renseignements financiers	15
Réalizations de l'Agence	15
Problèmes liés à l'avènement de l'an 2000	19
Réalizations par secteur d'activité	20
Rendement du secteur Développement	20
Figure 3 : Dépenses de l'APECA en 1997-1998	21
Accroissement de l'activité économique	22
Amélioration des compétences et des pratiques de gestion des PME	30
Développement économique des collectivités	39
Rendement du secteur d'activité de l'Administration générale	44

Partie IV : Rendement financier	46
Tableau financier 1	46
Tableau financier 2	47
Tableau financier 3	48
Tableau financier 5	49
Tableau financier 7	50
Tableau financier 8	50
Tableau financier 9	51
Tableau financier 15	52
Partie V : Groupement des rapports	53
Stratégie de l’APECA en matière de développement durable	53
Partie VI : Autres renseignements	55
Personnes-ressources pour renseignements complémentaires	55
Lois administrées par l’APECA	56
Liste des bureaux	56

RÉSUMÉ

En 1997-1998, l'APECA a célébré le onzième anniversaire de son association avec les gens du Canada atlantique pour améliorer les perspectives économiques dans la région. Pendant ces dix années, l'Agence a continuellement cherché à améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) dans des secteurs économiques prioritaires et à instaurer un climat propice au développement des entreprises. Son travail a également contribué à l'avancement des objectifs poursuivis par le gouvernement, tels qu'ils ont été énoncés dans le Discours du Trône de 1997.

En 1997-1998, l'Agence a mis en oeuvre un vaste éventail de programmes destinés à apporter un soutien direct ou indirect aux PME. Le soutien indirect a représenté environ 60 % des dépenses de l'Agence et a porté sur toute une gamme d'activités, dont la prestation de services d'information et de conseils en gestion auprès des PME, l'établissement de partenariats avec les provinces pour la mise en place d'une infrastructure stratégique dans des secteurs clés comme l'économie fondée sur le savoir, la fourniture d'information et d'occasions de promotion aux PME cherchant à développer leurs marchés d'exportation, et le travail auprès des collectivités, notamment celles en milieu rural, en vue d'élaborer des outils nécessaires à un développement économique durable.

Le soutien direct aux PME a représenté un peu moins de 40 % des dépenses de l'Agence; il a pris principalement la forme de contributions remboursables sans intérêt affectées au lancement, à l'expansion ou à la modernisation d'entreprises. En règle générale, les PME admissibles oeuvraient dans de grands secteurs économiques en expansion, comme l'industrie du savoir et l'industrie de la fabrication, ou se préparaient à exporter leurs produits. Le soutien aux entreprises révèle un ratio avantages-coûts élevé par rapport à d'autres dépenses de développement; il a été source d'emplois, et il est venu combler une lacune pour les PME de la région de l'Atlantique sur le plan de l'accès aux capitaux.

Pour évaluer la capacité de l'APECA à accélérer la croissance de l'économie du Canada atlantique dans son ensemble on doit prendre en considération la taille relativement petite du budget de l'Agence (pour 1997, les dépenses de l'APECA représentaient moins de 1% du revenu de la région atlantique exprimé en produit intérieur brut), et les défis économiques tels l'effondrement de l'industrie du poisson de fond, une assise manufacturière étroite, la lenteur pour le secteur primaire à se remettre de la récession du début des années 1990 et, enfin, une faible croissance démographique en raison de l'exode, particulièrement celui des jeunes.

Les entreprises qui se sont prévaluées des programmes de l'APECA ont réussi quand même à dégager un solide taux de rendement. Ainsi, pendant la période de 1989 à 1995,

le revenu gagné par les clients de l'APECA a crû de l'ordre de 28 %, comparativement à 12 % pour l'économie de la région de l'Atlantique dans son ensemble. En outre, on prévoyait que les programmes de l'Agence permettrait de créer ou de préserver 14 000 emplois en 1997-1998. D'après des évaluations externes et des sondages, on estime que, pour 1997, le taux de chômage de la région était de 2,8 points de pourcentage inférieur à ce qu'il aurait été si les programmes de l'APECA n'avaient pas fait sentir leurs effets. Ces résultats illustrent jusqu'à un certain point la façon dont le travail de l'Agence contribue à l'atteinte d'un des grands objectifs du gouvernement, à savoir stimuler la création d'emplois et la croissance économique.

L'APECA s'était donnée trois grands objectifs pour 1997-1998. Premièrement, l'Agence a cherché à promouvoir l'activité économique dans la région atlantique en créant des emplois et en augmentant les revenus gagnés. À cette fin, elle a fourni de l'assistance financière à 1 064 entreprises, travaillé en collaboration avec les gouvernements provinciaux au soutien de secteurs de développement économique clés, encouragé le développement d'industries fondées sur le savoir, et fait connaître la région comme destination touristique dans des démarches qui ont rapporté des retombées nouvelles de l'ordre de 16 millions de dollars.

Deuxièmement, l'Agence a cherché à promouvoir le perfectionnement des compétences et l'amélioration des pratiques de gestion commerciales au sein des PME de la région de l'Atlantique. Parmi les réalisations de l'Agence dans ce secteur, on compte la formation et l'agrément de conseillers en gestion des affaires, des partenariats avec les ministères de l'Éducation de la région pour la prestation de programmes d'entrepreneurship dans les établissements d'enseignement publics, des prêts à 416 jeunes pour le lancement ou l'expansion de leur entreprise, ainsi que des activités de promotion des exportations qui ont permis à 90 PME de commencer à exporter. Dans son travail auprès des jeunes et d'assistance aux PME sur le plan des exportations, l'APECA appuie les objectifs du gouvernement, tels qu'ils ont été annoncés dans le Discours du Trône de 1997. De plus, les programmes de formation à l'entrepreneurship que l'Agence assure auprès des Autochtones du Canada atlantique relèvent de l'objectif de « création de débouchés dans les collectivités autochtones », qui vise l'ensemble du gouvernement.

Troisièmement, l'Agence a cherché à favoriser le développement économique des régions rurales par des interventions communautaires. Cet accent sur la satisfaction des besoins de développement économique des milieux ruraux vient aussi en réponse à une priorité du gouvernement, en l'occurrence celle d'élargir les possibilités pour les collectivités rurales du pays. Pour atteindre cet objectif, l'Agence a travaillé de pair avec les corporations locales de développement économique (CLDE). En 1997-1998, les prêts consentis par ces corporations aux PME de la région ont totalisé 38,3 millions de dollars et ont entraîné la création ou le maintien de 3,100 emplois. Afin de faciliter la diffusion de l'information, l'Agence a appuyé dans leur fonctionnement les quatre Centres de services aux entreprises du Canada, lesquels ont répondu à 81 406 consultations. L'Agence a également collaboré

avec les collectivités touchées par le déclin des pêches dans la recherche de solutions de rechange durables, et elle a assuré un soutien de transition aux collectivités touchées par des circonstances uniques comme des fermetures de bases militaires ou la cessation du service de traversier entre Borden (Île-du-Prince-Édouard) et Cape Tormentine (Nouveau-Brunswick).

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

Pour fournir aux Canadiens et Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Voir le Rapport de 1998 sur le rendement de l'APECA: www.acoa.ca
une activité économique accrue dans la région de l'Atlantique dans le but de créer des emplois et d'accroître les revenus gagnés	<ul style="list-style-type: none"> • croissance durable de l'emploi grâce à une approche fédérale-provinciale coordonnée du développement économique • commercialisation de la technologie et sa diffusion par le biais de partenariats entre les établissements de recherche et le secteur privé à l'échelle nationale et internationale • emplois et nouvelles entreprises grâce à l'accès aux capitaux pour le développement des petites et moyennes entreprises dans la région de l'Atlantique • accès à des marchés importants pour les entreprises de la région de l'Atlantique • recettes générées par le tourisme et par de nouveaux produits touristiques mis au point pour la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Partie III, 4.A, i page 22 • Partie III, 4.A, ii page 23 • Partie III, 4.A, iii page 25 • Partie III, 4.A, v page 27 • Partie III, 4.A, vi page 28
le perfectionnement des compétences et l'amélioration des pratiques de gestion dans les petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique	<ul style="list-style-type: none"> • une amélioration des pratiques de gestion dans les PME • accroissement du nombre de nouveaux exportateurs et du nombre de participants à la formation de préparation à l'exportation • organisation de cours en entrepreneurship à tous les niveaux du système scolaire en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Éducation • participation à des programmes d'entrepreneurship qui traitent des besoins particuliers de groupes tels les Autochtones et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Partie III, 4.B, i & ii page 31 • Partie III, 4.B, iii page 33 • Partie III, 4.B, iv page 34 • Partie III, 4.B, v,vi, & vii pages 35 & 36
des possibilités économiques grâce au développement économique des collectivités, avec l'accent sur les régions rurales	<ul style="list-style-type: none"> • maintien du nombre de prêts et d'emplois créés en milieu rural grâce aux services de conseils aux PME et aux services de financement offerts par les Corporations locales de développement économique • amélioration de l'accès aux services gouvernementaux (p. ex. financement, conseils et information) • prise en charge du développement économique et de la création d'emplois de remplacement par les collectivités dans les secteurs touchés par la fermeture de la pêche du poisson de fond dans l'Atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> • Partie III, 4.C, i page 40 • Partie III, 4.C, ii page 40 • Partie III, 4.C iii page 41

PARTIE I : MESSAGES

Message du Ministre

Le Canada est bien placé pour devenir un chef de file dans la nouvelle économie du savoir. Notre gouvernement travaille avec le secteur privé pour faire face aux défis inhérents à la transition vers cette économie. En nous concentrant sur les défis de l'économie concurrentielle du XXI^e siècle, nous pouvons concrétiser le potentiel du Canada et stimuler la création d'emplois et la croissance économique pour le plus grand bien de nos citoyens. Regroupant 13 ministères et organismes poursuivant des buts et objectifs complémentaires, le Portefeuille de l'Industrie joue un rôle de premier plan pour aider les Canadiens à faire de cette vision une réalité.

En 1997-1998, les activités du Portefeuille de l'Industrie portaient principalement sur trois domaines, chacun d'une importance capitale pour la vitalité économique du pays, maintenant et pour le siècle à venir :

- promouvoir l'innovation scientifique et technologique;
- aider les entreprises à croître, en leur fournissant informations, conseils et appui financier;
- créer un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Les 13 organismes membres du Portefeuille de l'Industrie :

Agence de promotion du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Banque de développement du Canada*
Commission du droit d'auteur du Canada
Conseil canadien des normes*
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Industrie Canada
Statistique Canada
Tribunal de la concurrence

**Ne sont pas tenus de soumettre des rapports sur les plans et les priorités.*

Les rapports sur le rendement des organismes membres du Portefeuille illustrent leur apport collectif à la réalisation de ces objectifs.

Il me fait plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* de l'Agence de promotion du Canada atlantique (APECA) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998. Dans la *Partie III* du *Budget des dépenses* de 1997-1998, APECA précisait ses objectifs stratégiques de même que les plans qu'elle s'était fixés pour les réaliser au cours de l'exercice. Le présent rapport fait état des réalisations de l'APECA par rapport aux plans établis et démontre sa contribution pour réaliser les objectifs du Portefeuille et du gouvernement dans son ensemble.

L'honorable John Manley

Message du Secrétaire d'État

Le gouvernement actuel a fait sien le principe voulant que la santé économique du pays soit directement liée à la santé des économies régionales.

Au cours des onze dernières années, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a élaboré et mis en œuvre un vaste éventail de programmes et de services qui ont eu une incidence mesurable sur l'économie de la région de l'Atlantique. L'Agence travaille sur deux fronts, soit en s'occupant des conditions économiques sous-jacentes de la région, et des besoins particuliers des PME.

D'une part, l'APECA veille à ce que les programmes et activités de développement économique dans la région soient coordonnés et élaborés de façon à favoriser la croissance des PME dans l'ensemble de la région de l'Atlantique. D'autre part, elle s'efforce d'offrir une vaste gamme d'outils et de ressources de développement aux PME pour aider un aussi grand nombre possible d'entre elles à démarrer, à survivre, à prospérer et à créer des emplois durables et intéressants.

Ce genre d'investissement stratégique dans la population et les entreprises de la région de l'Atlantique n'est pas une solution miracle pour la région mais il donne des résultats, notamment au chapitre de l'accroissement de l'emploi et des revenus gagnés.

Le présent rapport fait partie du processus global d'évaluation des retombées de l'APECA. Il démontre comment l'APECA a travaillé en partenariat avec les gens de la région pour obtenir des résultats considérables dans les secteurs d'importance stratégique que sont le développement de l'entrepreneuriat, le commerce, l'innovation et la technologie, les pratiques de gestion commerciale et l'accès aux capitaux et à l'information.

Il démontre comment l'Agence a collaboré avec les gens de la région de l'Atlantique au développement d'industries prometteuses, comme le tourisme. Il démontre que l'APECA tient fermement à ce que les gens de la région de l'Atlantique, particulièrement ceux des petites collectivités rurales, aient accès aux ressources de développement des entreprises dont ils ont besoin pour survivre et prospérer sur les marchés nationaux et internationaux.

L'APECA poursuivra son travail visant à aider les Canadiens de la région de l'Atlantique à se bâtir un avenir meilleur.

Fred J. Mifflin, C.P., député Secrétaire d'État
Agence de promotion économique du Canada
atlantique

PARTIE II : APERÇU DE L'AGENCE

1

Mandat et mission

L'Agence tire son mandat de la partie 1 de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C, ch. G-5.7, connue également sous le nom de *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. La Loi donne à l'APECA un vaste mandat pour le développement économique de la région de l'Atlantique.

Mandat de l'APECA



Favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région.

Pour remplir son mandat, l'APECA travaille en partenariat avec la population de la région de l'Atlantique à la poursuite du développement économique à long terme de la région.

2

Cadre de fonctionnement

a) Position au sein du gouvernement

Depuis janvier 1996, l'APECA fait partie du portefeuille de l'Industrie, qui réunit 13 ministères et organismes rendant compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le mandat, les objectifs, les priorités et les services du Portefeuille reflètent la stratégie nationale du gouvernement fédéral en matière d'*emploi et de croissance* et visent notamment à accentuer :

- le développement des petites et moyennes entreprises (PME);
- le commerce et l'investissement étranger;
- la technologie et l'innovation;
- les perspectives d'emploi pour les jeunes.

La démarche suivie par le Portefeuille repose sur l'engagement de ses membres à coopérer et à s'associer efficacement dans le cadre de partenariats, une approche qui est au coeur même des mesures que prend l'APECA pour répondre aux besoins des PME de la région de l'Atlantique et améliorer leurs perspectives.

Les travaux réalisés par l'APECA en 1997-1998 ont contribué à l'avancement de bien des priorités gouvernementales, telles qu'elles ont été énoncées dans le discours du Trône de septembre 1997. Pour mener à bien son objectif *d'emploi et de croissance*, le gouvernement s'est donné pour priorités de s'attaquer principalement aux dossiers des jeunes, des collectivités rurales, des PME et des communautés autochtones, ainsi qu'aux secteurs du commerce et de l'économie du savoir. Le présent rapport expose certaines des réalisations de l'Agence dans ces secteurs définis comme prioritaires.

b) Partenariats

La démarche suivie par l'APECA en matière de développement économique repose sur les partenariats qu'elle a établis avec le milieu des affaires (PME et associations commerciales), les provinces, d'autres ministères et organismes et des établissements d'enseignement, ainsi qu'avec divers organismes publics ou communautaires oeuvrant dans le domaine du développement économique.

Étant donné que le développement économique régional est une initiative à long terme, complexe et multidimensionnelle, la solution passe par une grande variété d'intervenants. La quasi-totalité du travail de l'APECA se fait dans le cadre de partenariats.

c) Démarche en matière de développement

Pour remplir son mandat, l'Agence se livre à deux types d'activités :

- elle met au service des entrepreneurs actuels ou éventuels de la région toute une variété d'instruments et de ressources de développement commercial;*
- elle coordonne les programmes et les activités de développement économique et veille à ce qu'ils favorisent un bon climat général de croissance des affaires dans la région de l'Atlantique.*

L'APECA travaille à améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique. Dans cette région, plus de 95 % des entreprises nouvelles sont des PME de moins de 100 employés. Les PME créent 58 % de tous les nouveaux emplois.

Comme leur taille est relativement petite, les PME peuvent ne pas avoir à l'interne les ressources nécessaires pour grandir et soutenir la concurrence. L'APECA travaille en collaboration avec les PME et avec d'autres partenaires à la fourniture des ressources comme de l'information et des instruments susceptibles d'aider à développer des marchés d'exportation; des liens avec les milieux universitaires pour améliorer la recherche-développement; et des programmes taillés à la mesure spécifique des besoins des PME rurales afin que celles-ci soient en mesure de saisir les occasions d'affaires qui pourraient se présenter. Veiller à la santé et à l'expansion des PME est essentiel à la création et à la préservation d'emplois dans la région.

d) Priorités stratégiques

Les priorités stratégiques de l'APECA portent principalement sur les moyens de faciliter la création et la croissance des PME, sur l'élimination des obstacles à la croissance, sur la création d'un milieu propice au développement et, dans le cas du tourisme, sur la création de débouchés particuliers.

Priorités stratégiques de l'APECA

- Accès aux capitaux et à l'information
- Pratiques de gestion commerciale
- Développement de l'entrepreneurship
- Innovation et technologie
- Tourisme
- Commerce

e) Gamme de services

L'APECA parvient à relier ses priorités stratégiques à ses clients par l'entremise d'une gamme de programmes et de services qui sont regroupés en activités de base et activités secondaires. Les activités de base de l'Agence sont au coeur de la réalisation de ses programmes de développement, alors que les activités secondaires consistent en des programmes que l'Agence exécute pour le compte du gouvernement fédéral.

Activités de base

Programme de développement des entreprises (PDE) : Le PDE vise à aider les PME à établir, à agrandir ou à moderniser leurs installations, en leur donnant accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables et sans intérêt, sans exiger de garantie. Il vise également à apporter un soutien aux organismes sans but lucratif assurant des services aux entreprises du Canada atlantique.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) : Situés dans les quatre provinces de l'Atlantique, les CSEC assurent des services et fournissent des produits d'information de nature commerciale aux PME ainsi qu'aux entrepreneurs éventuels. Les clients peuvent se rendre dans les CSEC en personne ou communiquer avec eux par le biais de lignes téléphoniques sans frais, de liaisons Internet ou de télécopieurs.

Développement économique des collectivités (DEC) : Le DEC est un mouvement de la base par lequel les membres d'une collectivité donnée cherchent à améliorer leur situation économique. Le gouvernement y contribue en rendant ses ressources plus accessibles et en formant des liens et des partenariats avec des intervenants des secteurs public et privé.

Programme de COOPÉRATION : Les ententes de COOPÉRATION sont des initiatives fédérales-provinciales de partage des coûts destinées à améliorer le climat de croissance économique. Le Programme axe son action sur des investissements stratégiques au profit d'une industrie, d'un secteur, d'une collectivité ou d'une province donnés.

Politique, défense des intérêts et coordination : L'APECA appuie sa défense des intérêts du Canada atlantique sur un programme d'études économiques et socio-économiques ciblées, ainsi que sur le rôle actif que joue l'Agence dans le processus d'approvisionnement fédéral à partir d'Ottawa. À ce chapitre, elle cherche à attirer dans la région de l'Atlantique un plus grand nombre de marchés publics et de retombées industrielles. À leur tour, les activités de politique et de défense des intérêts servent à renforcer les efforts déployés par l'Agence dans sa démarche de coordination du développement économique de la région.

Activités secondaires

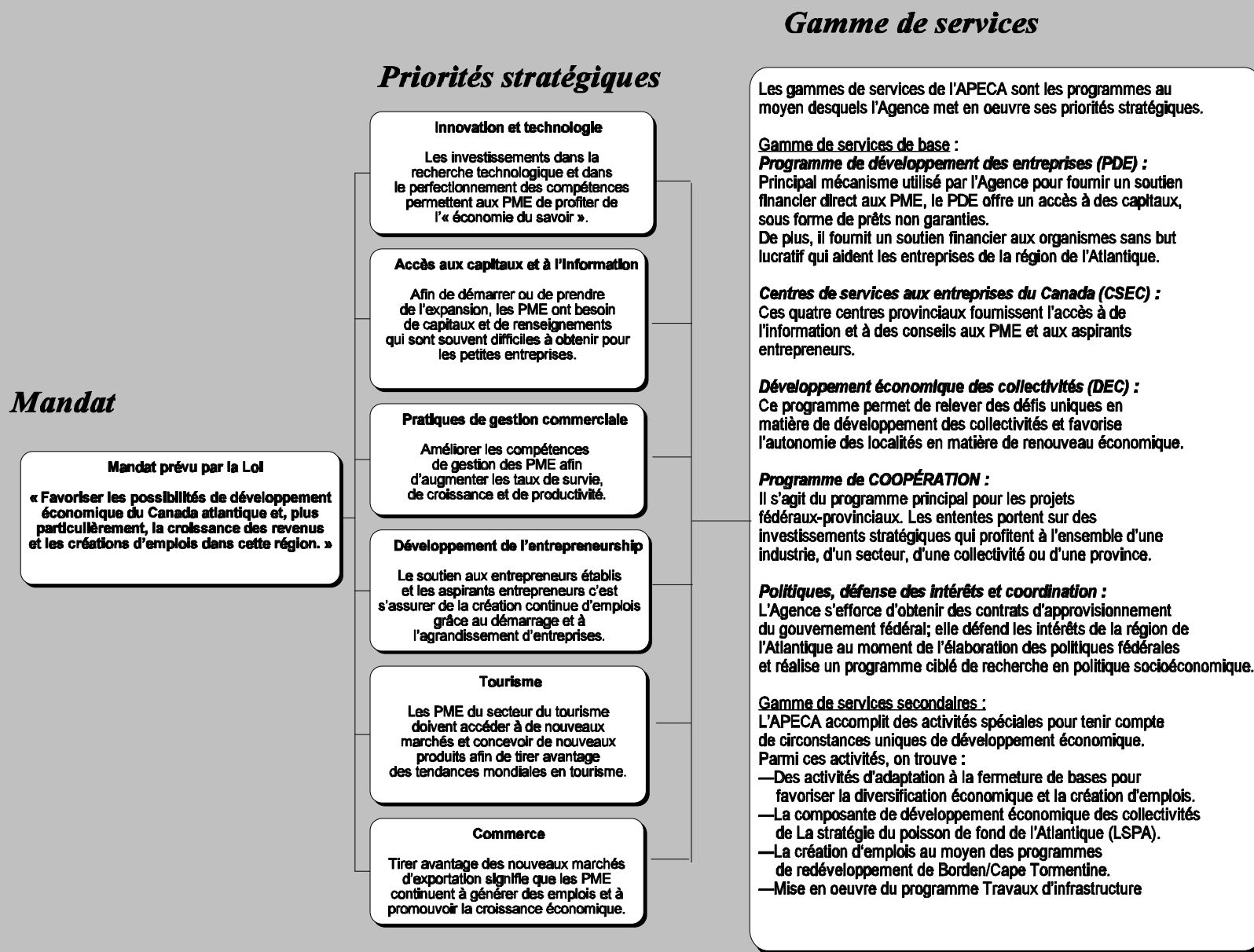
Tablant sur son réseau établi et sur sa connaissance de la région de l'Atlantique, l'APECA exécute pour le compte du gouvernement fédéral divers programmes de développement visant à contribuer à la santé économique de la région dans son ensemble et portant notamment sur :

- l'assistance aux collectivités dans la recherche de nouvelles formes d'emploi en réponse au recul de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique;
- des activités d'adaptation aux fermetures de bases, visant à diversifier davantage l'activité économique et à faire naître de nouvelles perspectives d'emploi;

- des programmes de réaménagement des régions de Borden et de Cape Tormentine, visant à y créer de l'emploi pendant la transition du service de traversier au nouveau lien fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard;
- le Programme de travaux d'infrastructure du Canada (PTIC), qui aide les municipalités à moderniser leur infrastructure locale et qui permet de créer rapidement des emplois pour accélérer la reprise économique. Parmi les objectifs auxiliaires du Programme, il y a l'amélioration de l'environnement, l'adoption de nouvelles technologies, le perfectionnement des compétences et la mise au point de nouveaux moyens pour fournir les éléments d'infrastructure nécessaires.

La figure 1 illustre les rapports entre le mandat de l'APECA, ses six priorités stratégiques et sa gamme de services.

Figure 1 : Liens entre le mandat, les priorités stratégiques et la gamme de services.



Organisation des activités

Le programme de l'APECA se divise en deux grands secteurs d'activité : Développement et Administration générale. La majorité des démarches de l'APECA axées sur la poursuite de ses objectifs relèvent du secteur Développement. La fonction Administration générale se trouve à isoler les fonctions administratives de l'Agence de ses activités directement reliées à la prestation des programmes.

Développement

Soutien et promotion des occasions de développement économique dans le Canada atlantique, avec un accent particulier sur les PME, par des activités de planification, des activités d'analyse et de recherche, par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, de programmes et de projets, et par la défense des intérêts de la région.

Administration générale

Affectation et gestion efficaces et rentables des ressources de l'APECA, et mise en place des systèmes et services administratifs nécessaires à la prise de décisions, à la reddition de comptes par les cadres et au contrôle des activités.

Organigramme

Le Siège social de l'APECA est situé à Moncton (Nouveau-Brunswick). On y trouve les bureaux du président, des services Politiques et programmes, Affaires générales et Tourisme, Finances et Services corporatifs, Services juridiques et Ressources humaines.

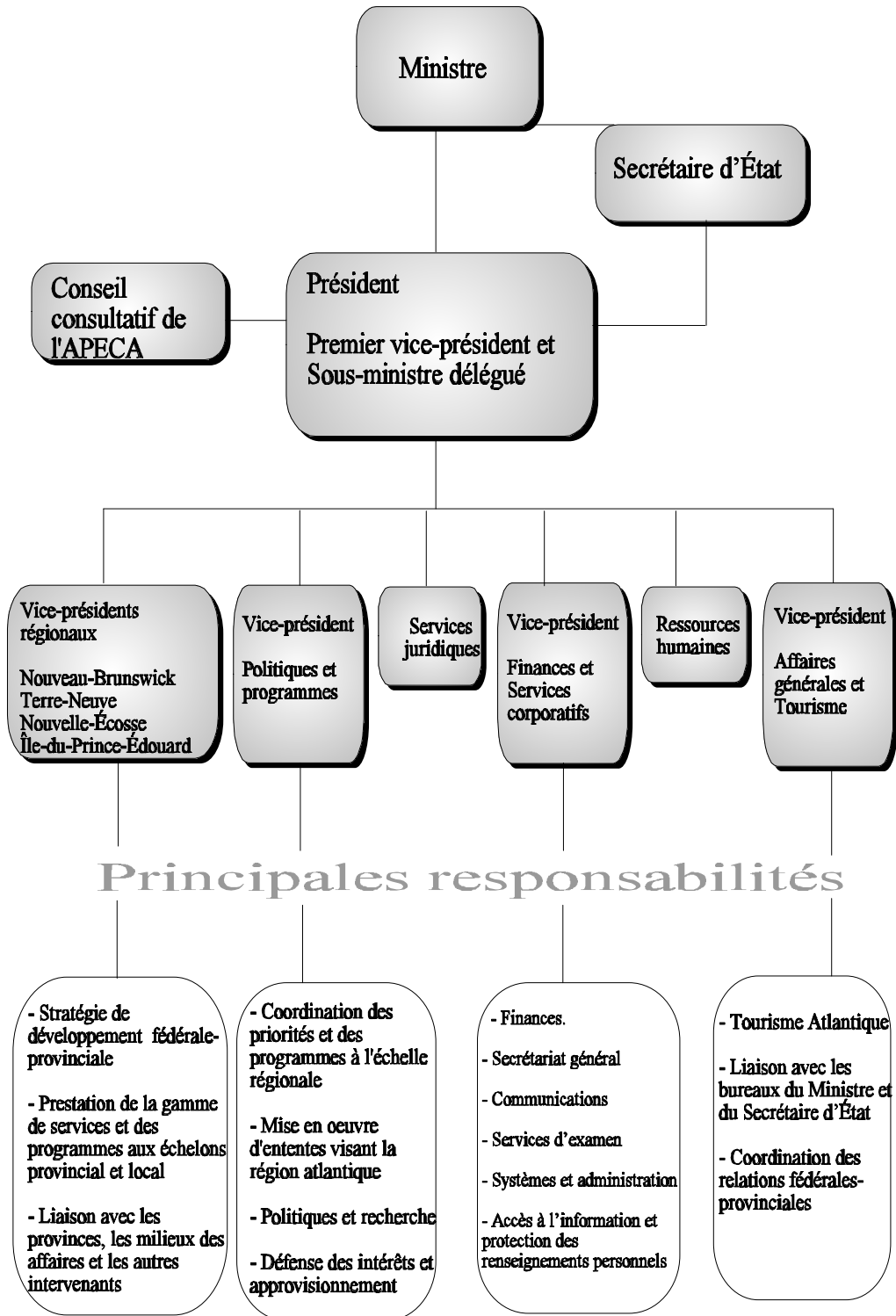
Dans la capitale de chaque province de l'Atlantique se trouve un vice-président régional chargé de la prestation des programmes de l'APECA. À Sydney (Nouvelle-Écosse), le vice-président de la Société d'expansion du Cap-Breton est chargé de l'application de la plupart des programmes de l'APECA au Cap-Breton. Chaque vice-président a les délégations de pouvoirs nécessaires pour approuver la plupart des projets et propositions qui relèvent de son territoire de compétence.

Par l'entremise de son bureau d'Ottawa, l'APECA défend les intérêts du Canada atlantique au moment de l'établissement des politiques et programmes nationaux, notamment les intérêts des entrepreneurs de la région en matière d'octroi de marchés publics.

La loi sur l'APECA comporte des dispositions sur l'établissement d'un conseil consultatif, lequel est formé du président de l'APECA et d'au plus sept autres membres représentant toutes les régions du Canada atlantique.

Le président de l'APECA préside également la Société d'expansion du Cap-Breton, société d'État créée par voie législative dont le mandat est de promouvoir le développement industriel sur l'île du Cap-Breton et d'aider à son financement, dans le but de créer de l'emploi hors du secteur houiller et de diversifier l'activité économique de l'île. La Société travaille étroitement avec l'APECA dont elle exécute certains des programmes sur l'île du Cap-Breton. Cependant, en tant qu'entité distincte, la Société se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre et du secrétaire d'État responsable de l'Agence. Elle n'est donc pas couverte dans le présent rapport.

Figure 2 : Liens entre l'organisation et les secteurs d'activité



PARTIE III : RENDEMENT DE L'AGENCE

1

Résumé des attentes en matière de rendement

Pour fournir aux Canadiennes et aux Canadiens :	Qui se manifeste par :
<p>A. une activité économique accrue dans la région de l'Atlantique dans le but de créer des emplois et d'accroître les revenus gagnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • croissance durable de l'emploi grâce à une approche fédérale-provinciale coordonnée du développement économique • commercialisation de la technologie et sa diffusion par le biais de partenariats entre les établissements de recherche et le secteur privé à l'échelle nationale et internationale • emplois et nouvelles entreprises grâce à l'accès aux capitaux pour le développement des petites et moyennes entreprises dans la région de l'Atlantique • accès à des marchés importants pour les entreprises de la région de l'Atlantique • recettes générées par le tourisme et la mise au point de nouveaux produits touristiques pour la région
<p>B. le perfectionnement des compétences et l'amélioration des pratiques de gestion dans les petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • une amélioration des pratiques de gestion dans les PME • accroissement du nombre de nouveaux exportateurs et du nombre de participants à la formation de préparation à l'exportation • organisation de cours en entrepreneurship à tous les niveaux du système scolaire en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Éducation • participation à des programmes d'entrepreneurship qui traitent des besoins particuliers de groupes tels les Autochtones et les jeunes
<p>C. des possibilités économiques grâce au développement économique des collectivités, avec l'accent sur les régions rurales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • maintien du nombre de prêts et d'emplois créés en milieu rural grâce aux services de conseils aux PME et aux services de financement offerts par les Corporations locales de développement économique • amélioration de l'accès aux services gouvernementaux (p. ex. financement, conseils et information) • prise en charge du développement économique et de la création d'emplois de remplacement par les collectivités dans les secteurs touchés par la fermeture de la pêche du poisson de fond dans l'Atlantique

2

Renseignements financiers**Agence de promotion économique du Canada atlantique, 1997-1998**

(en millions de dollars)

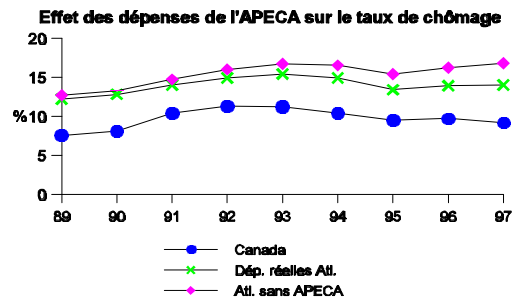
	Secteur <u>Développement</u>	Secteur <u>Adm. générale</u>	Total de <u>l'Agence</u>
Dépenses prévues	298,3	10,6	
Total des autorisations	322,1	12,3	
Dépenses réelles en 1997-1998	314,6	11,3	325,9

La partie IV renferme des renseignements financiers plus détaillés.

3

Réalisations de l'Agence**Réalisations en matière de développement économique**

La loi sur l'APECA exige que l'Agence rende compte de ses réalisations au Parlement une fois tous les cinq ans. Le deuxième rapport quinquennal, qui couvre la période d'avril 1993 à mars 1998, présente plus en détail les réalisations des cinq dernières années et illustre la grande variété et la nature des activités auxquelles participe l'Agence. L'APECA a retenu les services d'évaluateurs externes pour mesurer l'incidence de ses



Sources : Statistique Canada et Budget des dépenses de l'APECA

programmes pour les besoins de son rapport quinquennal.¹ Il en est ressorti notamment que, par suite du travail de l'APECA et de ses partenaires en développement, le taux de chômage était, en 1997, de 2,8 points de pourcentage inférieur à ce qu'il aurait été si les programmes de l'Agence n'avaient pas existé.

Deux facteurs doivent être pris en compte au moment d'évaluer l'incidence économique globale de l'APECA. Tout d'abord, l'APECA est bien consciente qu'elle ne saurait d'elle-même, rencontrer toutes les attentes en développement économique en un court laps de temps. L'APECA est un intervenant de taille relativement petite, son budget de 1996 (le dernier pour lequel on dispose de données complètes) ne représentant que 1,5 % des dépenses fédérales dans la région de l'Atlantique. L'APECA accroît sa capacité de développement en mettant à contribution des partenaires de telle sorte que l'union de leurs forces produit des résultats bien plus grands que si l'Agence avait agi seule. De plus, une bonne part du travail et des investissements de l'Agence visent à apporter des changements durables à la structure économique de la région. Pour ce faire, l'APECA redirige une partie de ses fonds vers des organismes locaux de développement et des organismes communautaires pour établir une infrastructure locale de développement économique. Même si cette démarche améliore la situation de l'emploi plus lentement au départ, elle renforce les collectivités et favorise la stabilité économique et l'autosuffisance à long terme. Comme le montre la figure 3, environ les deux tiers des investissements de l'Agence ont une portée à long terme, mais une part non négligeable est affectée à l'aide aux petites et moyennes entreprises sous forme de prêts remboursables qui ne sont pas garantis.

Un deuxième point à considérer est que l'économie de la région de l'Atlantique est toujours en difficulté et qu'elle n'a pas encore connu le regain qui a pu se faire sentir ailleurs au Canada. La reprise qui a suivi la récession du début de 1990 a été bien plus lente, et la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel dans la région s'est établie en moyenne à 1,4 % de 1993 à 1997, contre 2,8 % pour l'ensemble du Canada. La région ne s'est pas encore entièrement remise de l'effondrement de l'industrie du poisson de fond et de la croissance lente enregistrée dans les autres secteurs traditionnels des ressources naturelles après la récession. Avec sa grande population rurale, la région connaît également une faible croissance démographique due à l'exode, en particulier celui des jeunes. De plus, la nécessité de contrôler le déficit fédéral s'est traduit par une réduction des dépenses publiques dans la région et par conséquent, le pouvoir d'achat régional a diminué.

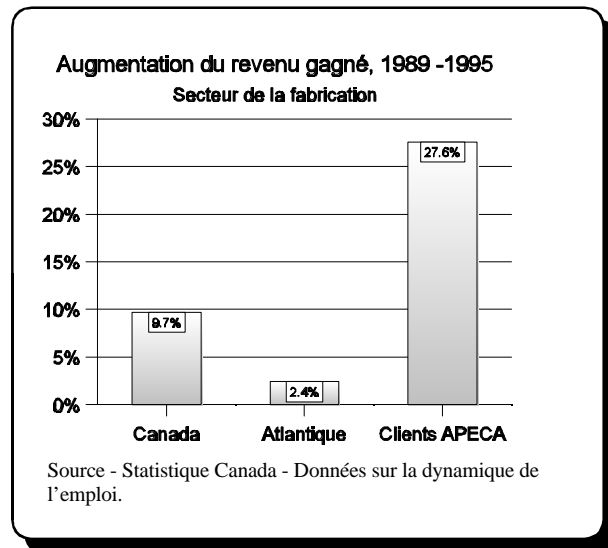
Le budget relativement petit de l'APECA (il représente moins de 1 % du PIB de la région) et les défis économiques régionaux chroniques que l'Agence doit relever l'empêchent

¹Statistique Canada. *Enquête auprès des petites et moyennes entreprises au Canada atlantique*, 1997; *The impact of the ACOA COOPERATION Program on the Atlantic economy*, ARC Consultants Inc., juin 1998.

d'avoir une incidence considérable sur l'économie régionale; pourtant, si l'on mesure le progrès en fonction du rendement des clients, les résultats sont clairs. L'amélioration du rendement des clients de l'APECA en termes de gains au chapitre des emplois créés et du revenu gagné ne saurait qu'avoir des retombées bénéfiques sur l'économie régionale et par conséquent, sur celle du pays.

Incidence sur le revenu gagné

À partir des plus récentes données de Statistique Canada sur la dynamique de l'emploi, au cours de la période de 1989 à 1995, et pour tous les secteurs industriels, la masse salariale (une mesure du revenu gagné) a augmenté de 28 % pour les clients de l'APECA contre seulement 12 % dans l'économie de la région de l'Atlantique. Dans le secteur de la fabrication, l'écart entre les clients de l'APECA et les entreprises de la région de l'Atlantique en général est encore plus marqué. En outre, selon les résultats du sondage réalisé par Statistique Canada auprès des clients commerciaux de l'APECA, seulement 5 % des entreprises auraient réalisé leurs projets d'investissement si elles n'avaient pas bénéficié du soutien de l'APECA.²



Incidence globale sur l'emploi pour 1997-1998

Pour l'exercice 1997-1998, les programmes de l'APECA devaient créer ou préserver quelque 14 000 emplois.

Les résultats du sondage de Statistique Canada appliqués aux projets de l'APECA de 1997-98 montrent que les niveaux réels d'emploi déclarés pour

Stimuler la création d'emplois et la croissance économique a toujours été un objectif primordial du gouvernement du Canada. Il le demeurera. - Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature du Canada, 23 sept. 1997

²Statistique Canada - Enquête auprès des petites et moyennes entreprises au Canada atlantique, 1997.

des projets commerciaux sont supérieurs aux estimations.³

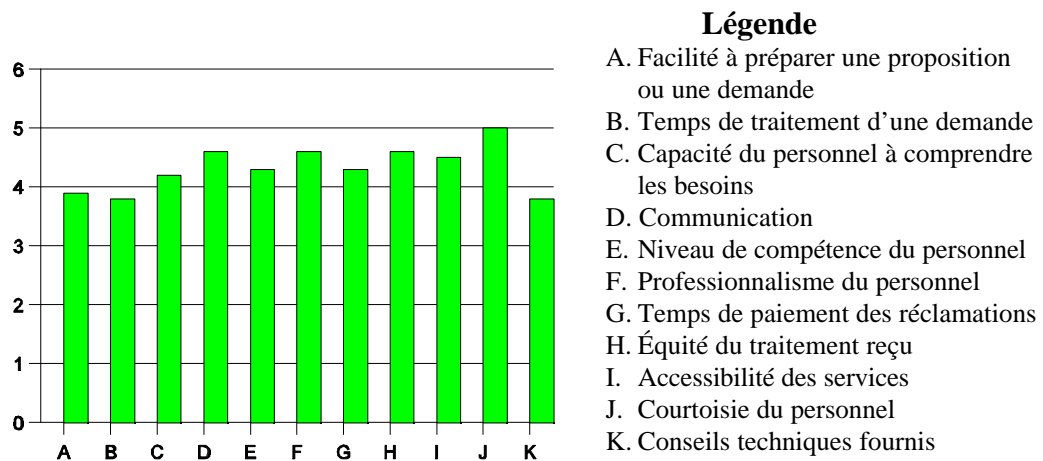
Réalisations sur le plan du service à la clientèle

Le sondage de la clientèle effectué en 1997 par Statistique Canada permet de mesurer le niveau de satisfaction des clients commerciaux à l'égard des services de l'Agence. Le tableau ci-après présente le sommaire de ces évaluations sur une échelle de 1 à 6, où 1 correspond à insatisfaisant et 6, à très satisfaisant.

Le sondage évalue aussi les services qui revêtaient le plus d'importance pour les clients.

Sondage de satisfaction de la clientèle

1997



Ordre décroissant d'importance, de A à I, tel que déterminé par les clients

On a également demandé aux clients commerciaux le type de services dont ils auraient besoin au cours des cinq années suivantes. L'accès aux capitaux est ressorti comme besoin chez 62,3 % des répondants. Parmi les autres besoins mentionnés, notons : information sur le commerce et aide à la commercialisation (43,7 %); meilleures possibilités de formation (24,9 %); assistance technique (23,3 %); accès à des conseils en gestion des affaires (15,3 %); et autres types d'information (10,9 %).

³Ibid.

L'APECA se sert de cette information sur les besoins et le niveau de satisfaction de ses clients pour adapter ses programmes.

Réalisations en matière d'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

En 1997-1998, l'APECA a mené de façon active son plan d'action de deux ans sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Les efforts du Siège social à Moncton et du bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick leur ont valu la reconnaissance du Commissaire aux langues officielles, qui les a nommés à la liste d'honneur pour le développement de la communauté de langue française. Voici quelques exemples des efforts déployés par l'Agence : l'APECA siège au Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne, elle a financé pour une quatrième année de suite la série télévisée *Temps d'Affaires*, qui porte sur l'entrepreneuriat; elle a participé au financement et à la réalisation du Deuxième forum des gens d'affaires francophones du Canada, tenu à Winnipeg; et elle a commandité la Table ronde francophone sur le développement économique dans les régions rurales et côtières du Canada atlantique tenue de concert avec le Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Problèmes liés à l'avènement de l'an 2000

L'Agence travaille avec ses partenaires et ses clients pour s'assurer qu'aucune influence extérieure ne viendra corrompre ses systèmes ni l'empêcher de servir tous ses clients. L'Agence applique aussi un plan visant à accroître la sensibilisation parmi les entreprises du Canada atlantique à la nécessité de se préparer en vue de la transition. Une campagne de sensibilisation a été organisée auprès du personnel de l'APECA; le personnel s'en trouve maintenant mieux préparé pour discuter des enjeux de l'an 2000 et de la nécessité et de l'importance pour les PME de compter sur un plan avec ses clients. Une brochure sur l'an 2000 sera postée à tous les clients jugés vulnérables au bogue de l'an 2000 et sera aussi remise à tous les nouveaux requérants. Enfin, les effets possibles de l'arrivée de l'an 2000 seront au nombre des points examinés dans le cadre de l'évaluation de projet. Lorsque, de l'avis de l'Agence, la viabilité du projet du requérant est compromise par le bogue de l'an 2000, l'Agence exigera que le requérant prenne des mesures précises (y compris des mesures de planification concernant l'an 2000) et en fera une condition à tout investissement de sa part.

Toutes les applications (commerciales, matérielles, logicielles) critiques de l'APECA seront conformes aux exigences de l'an 2000 d'ici au 31 décembre 1998.

L'APECA regroupe ses activités en deux grands secteurs. Le secteur Développement comprend l'essentiel du travail de l'Agence, tandis que le secteur Administration générale ne représente que 3,5 % du budget annuel de l'Agence.

Rendement du secteur Développement

Les réalisations de l'APECA sont regroupées selon les trois grands engagements de l'Agence énoncés dans le rapport annuel *Rendre compte des résultats, 1997*, que le président du Conseil du Trésor a remis au Parlement. Ces engagements sont de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :

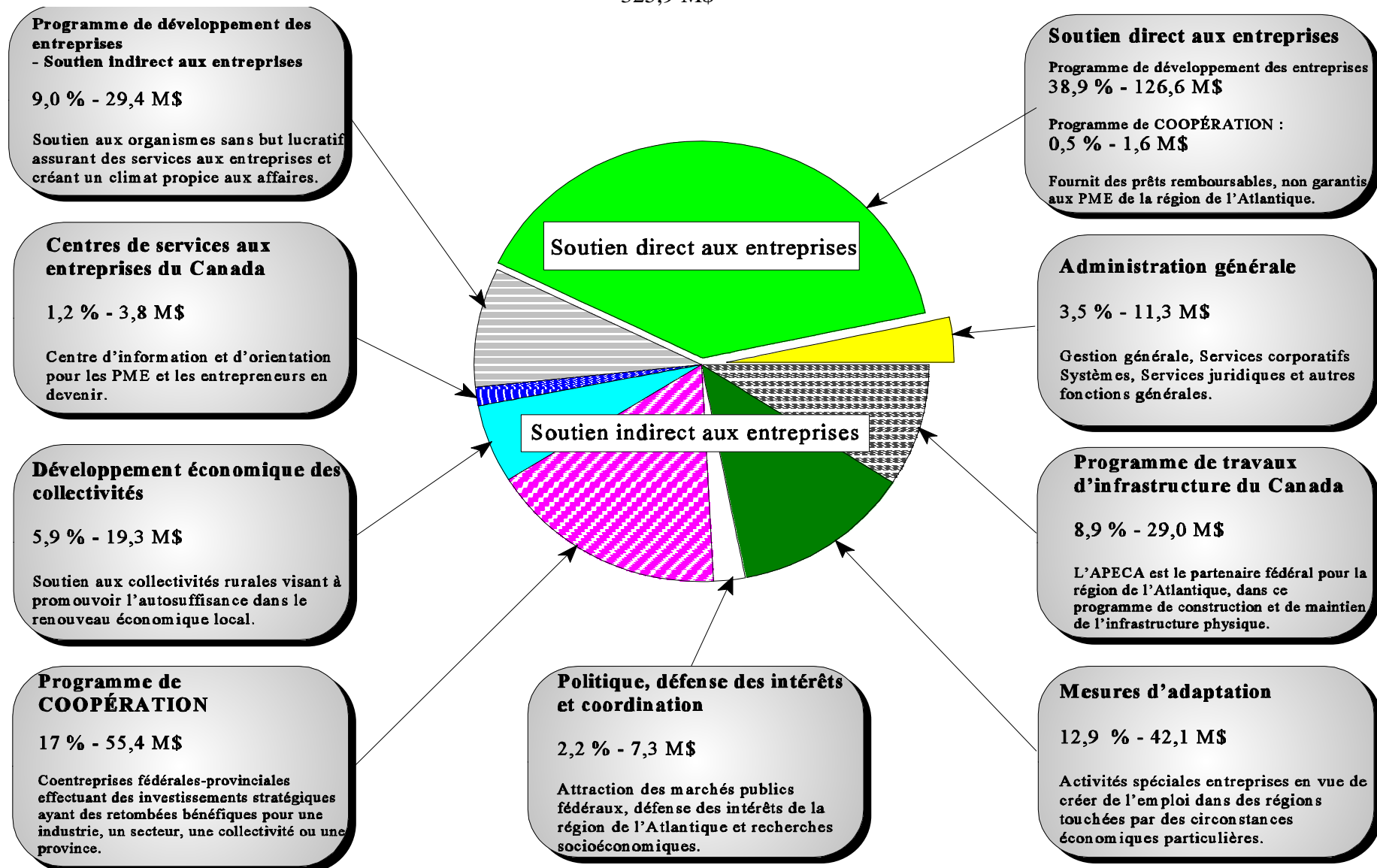
- A. une activité économique accrue dans la région de l'Atlantique dans le but de créer des emplois et d'accroître les revenus gagnés;
- B. le perfectionnement des compétences et l'amélioration des pratiques de gestion dans les petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique;
- C. des possibilités économiques grâce au développement économique des collectivités, notamment dans les régions rurales.

Le regroupement des données sur le rendement en fonction de ces trois engagements cadre avec les attentes définies dans la section Sommaire des plans, des priorités et des stratégies du *Rapport sur les plans et les priorités 1997-1998* de l'APECA.

Le total des dépenses du secteur Développement pour 1997-1998 était de 314,6 millions de dollars, soit 96,5 % du budget de l'Agence (voir figure 3).

Figure 3 : Dépenses de l'APECA en 1997-1998

Total des dépenses de l'Agence
325,9 M\$



4. A. Accroissement de l'activité économique



Au centre des engagements de l'APECA se trouve la promotion d'une plus grande activité économique dans la région de l'Atlantique, dans le but de générer des occasions d'emploi et d'augmenter les revenus gagnés.

Pour aider à accroître l'activité économique, l'APECA a établi des priorités pour un certain nombre d'activités. Ces activités individuelles se conjuguent pour former une toile plus vaste réunissant les initiatives proposées par l'APECA, par d'autres ordres d'administration publique, et par des organismes communautaires sans but lucratif, et visent à stimuler le développement économique de la région et, par le fait même, à créer des emplois.

L'amélioration de la compétitivité des PME est au coeur de ces activités. L'APECA propose un accès aux capitaux et à l'information dans le but d'encourager le lancement, l'expansion ou la modernisation d'entreprises. L'Agence s'associe également avec des organismes sans but lucratif qui fournissent des services dont les PME ont besoin ou qui sont susceptibles d'améliorer le climat pour les affaires. Un autre aspect de la promotion du développement économique de l'APECA concerne les initiatives visant à promouvoir la recherche-développement chez les PME et à accentuer leur présence dans l'économie du savoir.

i) Coopération fédérale-provinciale

<p>Objectif : <i>Coordination des activités fédérales-provinciales de développement économique dans chacune des quatre provinces de l'Atlantique dans les domaines suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>développement économique des collectivités;</i>- <i>entrepreneurship;</i>- <i>commerce; et</i>- <i>infrastructure stratégique.</i>	<p>Attente : Travaillant de concert avec les gouvernements provinciaux, l'Agence s'attendait à créer des emplois, à réduire le coût des activités gouvernementales, à accroître les revenus gagnés, à augmenter les chiffres d'affaires et les exportations, et à faire naître de nouvelles entreprises.</p>	<p>Résultat : Gains réalisés sur le plan de l'emploi.</p> <p>Des instruments d'évaluation pour mesurer les résultats des attentes restantes sont en cours de préparation.</p>
---	---	--

Réalisations

En 1997-1998, l'Agence a conçu et mis à l'essai une nouvelle méthode de contrôle des retombées dans le but de mesurer les principaux indices économiques de ses programmes. Cette méthode sera étendue à l'ensemble de l'Agence au courant de 1998 et servira notamment à évaluer le Programme de COOPÉRATION et le PDE. D'ici à ce que cette méthode soit totalement implantée, il restera difficile de mesurer avec précision les variations survenues dans les revenus gagnés et les chiffres d'affaires et les augmentations dans les exportations, ainsi que la création de nouvelles entreprises par suite du Programme de COOPÉRATION.

On estime que, en 1997-1998, 2 000 emplois ont été créés ou préservés en raison du Programme de COOPÉRATION, estimation rajustée pour tenir compte de l'apport différentiel et des effets indirects sur l'emploi.⁴

Le coût des activités gouvernementales a été réduit en regroupant les ententes de COOPÉRATION. Au Nouveau-Brunswick par exemple, il y avait auparavant cinq ententes de COOPÉRATION fédérales-provinciales : 5 % des liquidités disponibles étaient alors affectées à l'administration, à l'évaluation et aux communications. Ce taux a été ramené à 3,4 % sous le régime de l'entente unique actuelle. Le personnel chargé de l'administration de l'entente de COOPÉRATION de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré que la gestion des ententes avait été rationalisée et qu'on avait éliminé les dédoublements de réunions de comités, ce qui a aussi contribué à plus d'efficacité.

⁴Le facteur d'accroissement s'entend des projets qui n'auraient probablement pas été mis en oeuvre selon la même envergure, au même moment et au même endroit sans aide gouvernementale. Sur la base d'enquêtes indépendantes, l'APECA estime ce facteur à 0,67, signifiant que pour chaque 100 emplois rapporté, seulement 67 sont inclus dans le compte final. Ce facteur de 0,67 est une estimation prudente. Dans son rapport de Novembre 1995, au chapitre 18, le vérificateur général suggérait un facteur plus élevé de 0,81 dans le calcul de la création d'emploi par l'Agence. Emplois indirects ou induits - En plus des emplois directs générés par la firme recevant une aide gouvernementale, on inclut également les emplois créés dans la région en raison de l'achat de biens et de services supplémentaires par les entreprises appuyées et leurs employés. Cette estimation provient du modèle économétrique du Conference Board du Canada pour l'économie de la région atlantique.

ii) Partenariats de recherche-développement

Objectif : <i>Le développement et la commercialisation de produits nouveaux ou améliorés, ainsi que la diffusion de la technologie.</i>	Attente : L'APECA a cherché à faciliter la conclusion de trois partenariats internationaux et de 15 partenariats canadiens entre les établissements de recherche et le secteur privé.	Résultat : Résultat atteint en ce qui concerne les partenariats canadiens. Objectif non atteint pour les partenariats internationaux.
---	---	--

Réalisations

L'Agence a poursuivi ses efforts en vue de l'établissement de partenariats avec la Fondation Canada - Israël pour la recherche et le développement industriels. Sept entreprises sont rendues à des stades divers de la phase prépartenariat, mais aucune entente définitive n'a été conclue dans l'année écoulée.

Les entreprises de la région de l'Atlantique ont montré beaucoup d'intérêt pour cette initiative nationale. En 1997-1998, 44 % des entreprises à la recherche de partenariats étaient basées dans la région de l'Atlantique. Avant 1997, quatre partenariats avaient été conclus qui mettaient en cause des entreprises de la région de l'Atlantique. Ce niveau d'activité particulièrement élevé tient notamment au rôle joué par l'APECA dans la promotion des partenariats auprès d'entreprises susceptibles d'être intéressées. La Fondation considère l'APECA comme son « partenaire le plus productif ».

La principale raison pour laquelle l'objectif de partenariats internationaux pour 1997-1998 n'a pas été atteint a trait à la lenteur avec laquelle on arrive à établir des partenariats avec des entreprises d'autres régions. À cet égard, l'Agence a fait du travail de prospection auprès d'entreprises de l'Union européenne et de la Nouvelle-Angleterre.

Parmi la trentaine de partenariats canadiens avec des entreprises qui ont réussi figurent ceux qui ont été conclus avec Concept+, qui ont permis de mettre en

Le travail de l'APECA sur le plan du développement de l'économie fondée sur le savoir dans le Canada atlantique cadre avec la priorité du Gouvernement d'« investir dans la connaissance et la créativité ».

relation des professeurs, des chercheurs et des étudiants de l'Université de Moncton avec des PME de la région de l'Atlantique, dans le but de mettre au point des produits innovateurs, notamment des appareils pour la fabrication de lentilles de lunettes. Le partenariat auquel Concept+ a contribué (y compris les projets antérieurs à 1997-

1998) ont entraîné la création de 200 emplois bien rémunérés en recherche-développement, et une masse salariale globale de 7,5 millions de dollars par année.

iii) Accès aux capitaux pour les PME

<p>Objectif : Faciliter l'accès aux capitaux à 3 000 PME sur trois ans par l'entremise du Programme de développement des entreprises (PDE).</p>	<p>Attente : L'Agence s'attendait à aider 1 000 PME en 1997-1998, ainsi qu'à créer des emplois et à augmenter les chiffres d'affaires en conséquence.</p>	<p>Résultat : Objectif atteint.</p>
--	--	--

Réalisations

Au total, 1 064 PME ont eu droit à l'aide du PDE, pour un total de 146 millions de dollars en paiements autorisés. Le sondage de Statistique Canada - *Enquête auprès des petites et moyennes entreprises au Canada atlantique* - a révélé que les clients commerciaux de l'APECA qui avaient achevé des projets en 1996 et en 1997 avaient vu leur chiffre d'affaires augmenter en moyenne de plus de 400 000 \$ par entreprise par suite du soutien fourni par l'APECA.

Grâce aux activités du PDE, 7 400 emplois ont été créés (72 %) ou préservés (28 %), estimation qui a été rajustée pour tenir compte de l'apport différentiel et des effets indirects sur l'emploi.⁵

Le Programme de développement des entreprises est le principal instrument dont se sert l'APECA pour fournir une aide financière aux PME de la région de l'Atlantique ainsi qu'aux organismes sans but lucratif assurant des services aux entreprises. Les entreprises commerciales peuvent obtenir sans garantie des prêts remboursables sans intérêt. En 1997-1998, les entreprises ont investi individuellement 2,40 \$ pour chaque dollar que l'APECA leur a prêté.

En donnant accès aux capitaux pour la réalisation de projets qui, sans ces fonds, n'auraient jamais pu voir le jour, le Programme de développement des entreprises facilite la création d'emplois dans le secteur privé et, du même coup, aide le gouvernement fédéral à s'acquitter de son engagement en matière *d'emplois et de croissance*.

⁵ Ibid.

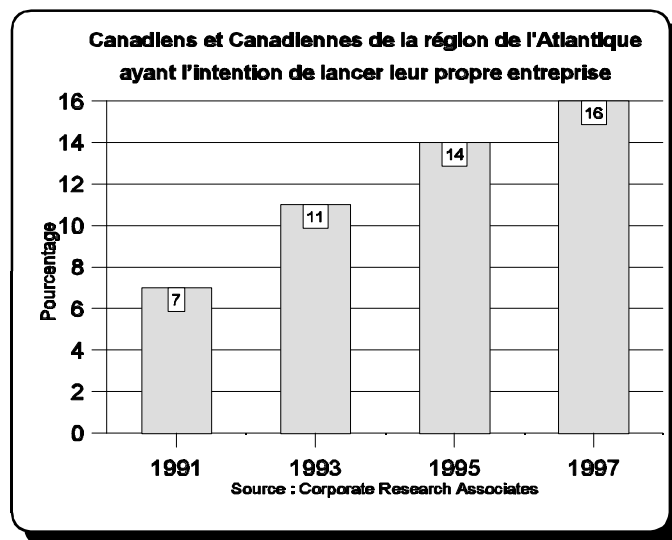
iv) Entrepreneurship - Intention de lancer une affaire

Objectif : <i>Activités de communication visant à faire connaître davantage les bienfaits de l'entrepreneurship et de la création de PME.</i>	Attente : L'APECA visait à ce que, avant 1998, 17 % des Canadiens de la région de l'Atlantique aient l'intention de lancer une entreprise.	Résultat : Progrès conformes aux objectifs fixés.
---	--	---

Réalisations

Un sondage de novembre 1997 a révélé que 16 % des Canadiennes et Canadiens de la région de l'Atlantique avaient l'intention de lancer une affaire dans les deux prochaines années. L'Agence devrait réaliser ses attentes en 1998. Quoiqu'on ne puisse déterminer avec précision l'apport de l'APECA à cette croissance, les activités de l'Agence peuvent être considérées comme facteur d'importance en raison de sa vaste contribution à la promotion et au développement de l'entrepreneurship.

En vue de promouvoir l'entrepreneurship dans le grand public, l'APECA travaille de concert avec divers partenaires à des activités de communication comme les émissions de télévision « Leading Edge » et « Temps d'affaires », qui brossent le portrait d'entrepreneurs de la région de l'Atlantique qui ont réussi. Outre qu'elles peuvent inciter des gens à lancer leur propre affaire, ces émissions renseignent sur les divers aspects de la mise sur pied et de l'exploitation d'une entreprise. Parmi les autres mesures de promotion, on trouve les prix annuels de l'entrepreneurship et des publications comme la brochure « Réaliser ses rêves / The Dream Catchers », qui fait état d'un certain nombre de réussites commerciales dans la région de l'Atlantique.



v) Approvisionnement

Objectif : <i>Accès à d'importants marchés publics pour les entreprises régionales.</i>	Attente : L'Agence a cherché à favoriser la création d'emplois en essayant d'attirer dans la région de l'Atlantique des marchés d'approvisionnement fédéraux, en augmentant les visites d'installations et d'entreprises dans la région, et en organisant des séances d'information à l'intention des maîtres d'oeuvre.	Résultat : Objectif de création d'emplois atteint.
---	---	--

Réalisations

En 1997-1998, 236 millions de dollars en retombées industrielles et régionales (RIR) sont venus d'importants marchés de la Défense et de l'Agence spatiale, dont :

- 43 millions de dollars pour le projet de modernisation des hélicoptères de recherche et de sauvetage du ministère de la Défense;
- 25 millions de dollars pour le Satellite-radar II;
- 5 millions de dollars pour des marchés de développement dans l'aérospatiale;
- 163 millions de dollars pour des marchés de réparation et de révision en aérospatiale.

En outre, on a repéré pour la période 160 millions de dollars en RIR, qui n'avaient pas été déclarés antérieurement en raison de divergences dans les méthodes de déclaration des clients et celles des RIR.

Pour 1997-1998, la valeur totale des retombées supplémentaires associées aux approvisionnements s'établit donc à 396 millions de dollars pour la région de l'Atlantique.

vi) Tourisme

Objectif : <i>Expansion et croissance de l'industrie du tourisme dans la région de l'Atlantique.</i>	Attente : Les principaux engagements pour 1997-1998 concernaient l'augmentation des recettes tirées du tourisme, un rendement des investissements de 10 \$ par dollar d'investissement dans une campagne de marketing, et des retombées économiques de 26 millions de dollars de la campagne de 1997.	Résultat : <ul style="list-style-type: none">• Cet objectif visant les marchés nationaux et internationaux a été atteint en 1995-1996.• Les efforts visent maintenant les marchés internationaux seulement. En 1997-1998, chaque dollar investi dans la promotion a rapporté 5,64\$.
--	---	--

Réalisations

La Mesure de marketing touristique du Canada atlantique est un projet annuel qui met en commun l'apport des gouvernements fédéral et provinciaux et celui du secteur privé dans le but de faire valoir la région de l'Atlantique comme destination touristique auprès de marchés ciblés. L'APECA avait atteint ses objectifs de 1997-1998, en 1996, lorsqu'elle avait ciblé des marchés plus établis du Canada et du Nord-Est des États-Unis.

En vue de faire reposer le secteur du tourisme sur des bases solides et durables, la campagne de 1997 a visé de nouveaux créneaux dans des villes américaines ayant de bonnes liaisons aériennes avec la région de l'Atlantique. Cette tentative de pénétration et de développement de nouveaux débouchés a rapporté un rendement de 5,64 \$ sur les investissements réalisés, et des retombées économiques de 16 millions de dollars pour la région. Bien que les rendements soient inférieurs à ceux des années antérieures, cette stratégie entraînera des retombées à plus long terme à mesure qu'on réussira à percer sur des marchés non traditionnels.

vii) Défense des intérêts

Objectif : <i>Défense des intérêts de la région de l'Atlantique relativement aux questions susceptibles de se répercuter sur les perspectives de développement économique de la région.</i>	Attente : L'APECA a veillé à ce qu'on prenne en compte les intérêts du Canada atlantique dans l'établissement des politiques ou des programmes nationaux. L'Agence a cherché à faciliter la prise de décisions touchant de près les intérêts de la région.	Résultat : Rapports suivis entre les gouvernements. Résultats difficiles à quantifier.
---	--	---

Réalisations

L'APECA a soulevé les questions et problèmes intéressant de plus près le Canada atlantique dans le cadre des processus d'établissement de politiques et de conception de programmes des ministères fédéraux et du portefeuille de l'Industrie. Ses activités sont allées de l'élaboration d'initiatives pour l'édification d'une capacité locale d'innovation, à la collaboration à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture.

Un exemple récent des activités de l'APECA en matière de défense des intérêts est l'étude de KPMG comparant les coûts associés aux activités commerciales au Canada atlantique, en Europe et aux États-Unis. L'APECA a pu repérer que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) s'apprêtait à effectuer une recherche sur la promotion des investissements. L'APECA a obtenu du MAECI qu'on étende le champ de cette étude pour qu'elle englobe un certain nombre de lieux situés dans la région de l'Atlantique. Depuis, cette étude de KPMG est devenue un important instrument de promotion des investissements pour la région, tant pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements des provinces de l'Atlantique.

4. B. Amélioration des compétences et des pratiques de gestion des PME



Le deuxième engagement au centre des préoccupations de l'APECA est de favoriser le perfectionnement des compétences et l'amélioration des pratiques de gestion commerciale dans les petites et moyennes entreprises de la région de l'Atlantique.

L'acquisition de connaissances et de compétences est souvent citée comme un élément essentiel au rehaussement de la compétitivité des PME. L'APECA possède une grande variété de programmes visant tout particulièrement à répondre aux besoins d'information et de perfectionnement des propriétaires, cadres et salariés de PME, ainsi qu'à ceux d'entrepreneurs potentiels.

Dans le domaine du commerce, par exemple, les PME n'ont souvent pas la capacité de comprendre des marchés nouveaux en vue de s'y lancer. Il existe toute une gamme de programmes visant à préparer les PME à s'engager dans la voie de l'exportation, qui les assistent dans leurs démarches de commercialisation, ou encore qui leur offrent d'autres renseignements utiles sur les marchés potentiels. En outre, elle effectue des recherches et donne de la formation dans le but d'améliorer les pratiques de gestion commerciale, elle cible des groupes démographiques particuliers, comme les jeunes, les femmes et les Autochtones, et elle les aide à acquérir les compétences et l'information dont ils ont besoin pour s'adapter aux circonstances qui leur sont propres.

L'un des indicateurs pour mesurer l'efficacité des programmes est le taux de survie des entreprises. Après trois ans d'activités, les clients de l'APECA avaient un taux de survie deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des entreprises de la région de l'Atlantique.

i) Conseils en gestion

Objectif : <i>Services de gestion-conseil de qualité.</i>	Attente : L'APECA avait pour objectif d'accroître le nombre d'inscriptions au programme d'agrément de l' <i>Institute of Small Business Counsellors Incorporated</i> .	Résultat : Progrès conformes aux attentes.
---	--	--

Réalisations

Compte tenu des quelque 200 conseillers à la petite entreprise en cours de formation dans la région, on peut dire que tout se déroule selon les attentes. Les cinq premiers conseillers ont été agréés et 25 autres devraient l'être dans le courant de l'exercice 1998-1999.

L'agrément des premiers conseillers à la petite entreprise représente un jalon important pour l'Agence. En collaboration avec les provinces, l'APECA a été à la base de la création de l'*Institute of Small Business Counsellors Incorporated* dans la région de l'Atlantique.

Le partenariat de l'APECA avec l'institut a pour but de veiller à ce que les PME obtiennent des conseils en gestion de qualité. Le programme de l'institut a du reste servi à l'élaboration de normes nationales pour la profession de conseiller à la petite entreprise. Le potentiel de croissance de ce programme de perfectionnement semble d'autant plus grand que même des candidats d'ailleurs au pays et de l'étranger ont dit s'y intéresser.

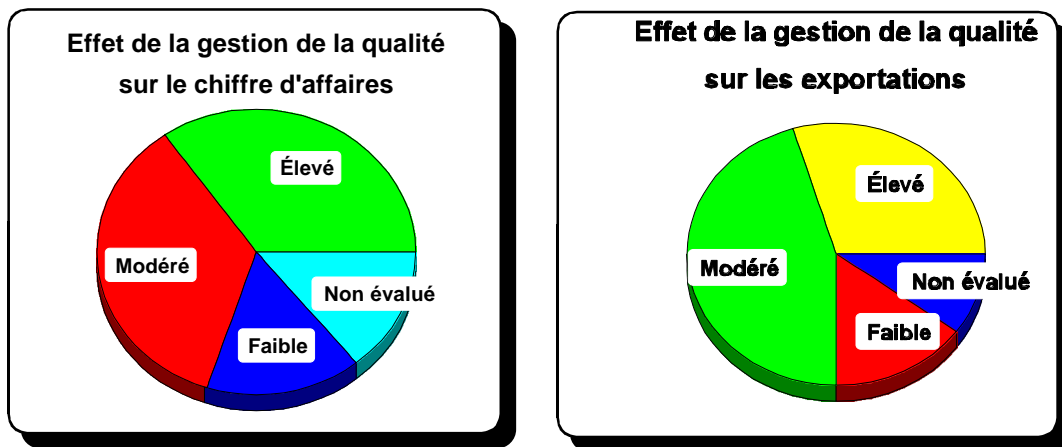
ii) Pratiques de gestion commerciale

Objectif : <i>Connaissance et utilisation accrues des pratiques de gestion commerciale (PGC) dans les PME.</i>	Attente : L'Agence avait ciblé une augmentation de l'utilisation ou de la réingénierie des processus de gestion chez les clients de l'APECA. On s'attendait également à ce que cent entreprises auraient reçu la certification ISO en décembre 1997.	Résultat : Instruments de mesure en cours d'élaboration. Objectif atteint.
--	---	---

Réalisations

Le nombre d'entreprises dont les processus sont certifiés ISO a franchi le cap de la centaine dans la période de déclaration de 1996-1997.

En 1997, l'APECA a mené un sondage auprès des entreprises qu'elle avait aidées à mettre en place des programmes de qualité dans les trois années antérieures. Comme le montre le graphique ci-après, les retombées sur les entreprises ont été importantes. Notamment, on a observé une amélioration du cadre de travail interne, une hausse de la satisfaction des clients, un maintien de la position concurrentielle et une augmentation de la rentabilité. L'examen des états financiers de 46 des 83 clients révèle une hausse du chiffre d'affaires dans trois cas sur quatre. On a relevé de bons résultats aussi sur le plan des exportations.



En 1997-1998, l'Agence a commencé à mettre au point des instruments pour mesurer les augmentations dans l'utilisation ou la réingénierie des processus de gestion par les clients de l'APECA. L'Agence a lancé une étude visant à déterminer les principales compétences et pratiques en gestion commerciale utiles aux PME. La prochaine étape consistera à établir un seuil des compétences essentielles en gestion à partir duquel les PME pourront mesurer leurs progrès, et l'Agence, repérer les lacunes, élaborer des instruments appropriés et mesurer les progrès accomplis.

iii) Commerce - Préparation des PME à l'exportation

Objectif : <i>Formation et mentorat à l'intention des aspirants exportateurs.</i>	Attente : L'Agence s'était donnée pour objectif de former 80 exportateurs sur un objectif global de 400 d'ici l'an 2000. L'Agence cherche également à réaliser une augmentation de 5 % à 7 % (de 135 à 190) du nombre de PME exportatrices dans la région de l'Atlantique en trois ans.	Résultat : Progrès conformes à l'objectif triennal.
---	---	---

Réalisations

Il y a eu 98 entreprises qui ont participé au programme de préparation aux exportations parrainé par l'Agence, ce qui est un dépassement de l'objectif. En 1997-1998, 90 PME ont commencé à exporter. L'Agence est dès lors bien placée pour atteindre son objectif de 135 à 190 nouveaux exportateurs en trois ans.

L'APECA propose des programmes de formation aux exportations (*NexPro*) aux PME de la région de l'Atlantique qui cherchent à étendre leurs marchés. Parmi les autres cours de préparation offerts par l'Agence figure le programme *Outreach* de l'APECA Nouvelle-Écosse, qui dispense des séances d'information sur l'option d'exportation. Aussi, les bureaux régionaux de l'APECA ont établi des partenariats avec des universités locales pour jumeler des étudiants à la maîtrise en administration des affaires à des entreprises dans le but d'accroître l'activité sur le plan des exportations à l'étranger.

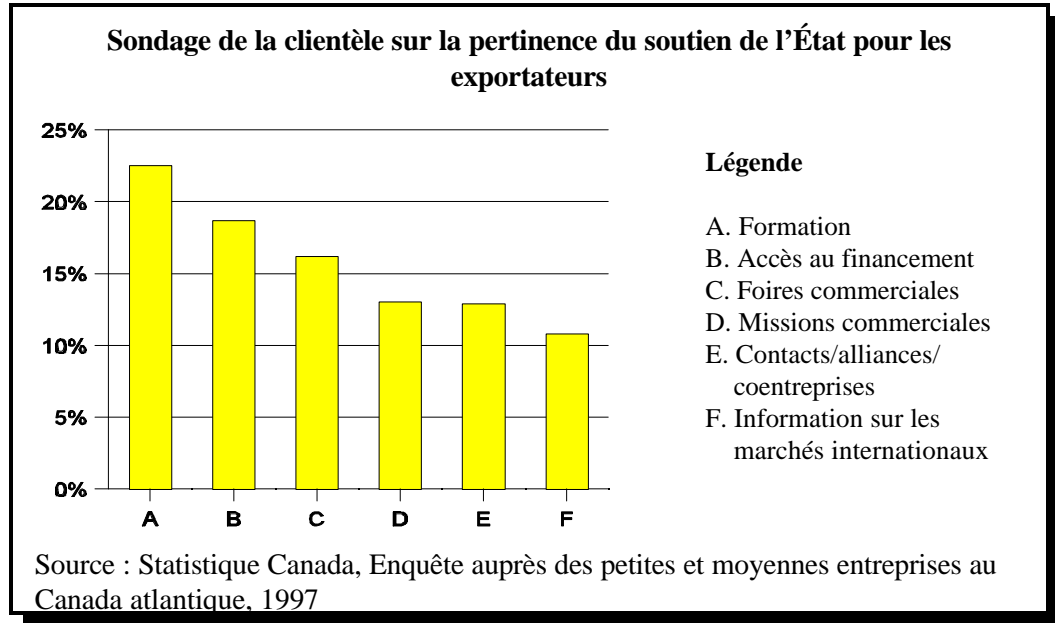
L'Agence a également établi des partenariats en vue d'aider des entreprises prêtes à exporter et effectuer leurs premières ventes à l'étranger, foires commerciales, la participation aux initiatives d'Équipe Canada et à travers les campagnes de promotion spéciales. Presque 300 entreprises de la région ont participé à ce genre d'activités en 1997-1998.

Les programmes de l'APECA visant à aider les PME dans le développement de leurs exportations cadrent avec les priorités économiques du gouvernement.

Au Canada, un emploi sur trois est tributaire du commerce. Notre prospérité et notre capacité de créer des emplois sont liées à la manière dont nous savons exploiter les débouchés à l'étranger.

« Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature du Canada »,
23 septembre 1997

Dans le sondage réalisé en 1997 par Statistique Canada auprès des clients commerciaux de l'Agence, on a demandé aux clients qui exportaient de quel type de soutien gouvernemental ils auraient idéalement besoin pour étendre leurs marchés. Les résultats sont illustrés dans le tableau ci-dessous.



iv) Entrepreneurship - Perfectionnement des compétences

<p>Objectif : Programme de cours d'entrepreneurship à chaque niveau du système scolaire.</p>	<p>Attente : Pour atteindre cet objectif, l'APECA a cherché à établir des partenariats avec les ministères provinciaux de l'Éducation et s'est engagée à ce que la majorité des élèves des écoles et collèges du secteur public soient exposés à un programme d'enseignement sur l'entrepreneurship dans les cinq ans. (Cette attente a quelque peu changé depuis la publication du <i>Rapport sur les plans et les priorités de 1997-1998.</i>)</p>	<p>Résultat : Progrès conformes à l'objectif quinquennal.</p>
---	---	--

Réalisations

Les partenariats avec les ministères provinciaux de l'Éducation et la Fondation d'éducation des provinces de l'Atlantique sont en place.

Ces partenariats ont donné lieu à des activités variées telles : la formation en cours d'emploi pour les enseignants; l'élaboration de matériel didactique en langue française pour les élèves de la quatrième à la sixième année; et l'adaptation de la série télévisée « Leading Edge » aux fins de diffusion dans les écoles, les collèges et les universités. En 1997-1998, l'Agence s'est associée aux provinces dans le but d'évaluer s'il était faisable d'élaborer et de donner aux élèves du niveau secondaire un cours d'entrepreneurship employant des moyens informatiques en direct.

L'APECA a entrepris, en mars 1998, d'établir l'inventaire des programmes de formation à l'entreprise et à l'entrepreneurship dans le réseau scolaire public (de la maternelle à la 12^e année) dans la région de l'Atlantique, ainsi que du nombre de personnes inscrites à ces programmes. Cette étude permettra de faire ressortir avec plus de précision les lacunes qui subsistent.

v) Entrepreneurship - Travail avec la jeunesse

Objectif : <i>Programmes de formation en finances et en gestion-conseil, présentation de modèles à suivre et mentorat à l'intention des jeunes entrepreneurs.</i>	Attente : L'objectif de l'APECA était de voir naître 750 nouvelles entreprises donnant de l'emploi à de jeunes entrepreneurs au cours de la période de 1997 à 2000.	Résultat : Progrès conformes à l'objectif triennal.
---	---	---

Réalisations

En 1997-1998, 416 prêts de démarrage ont été consentis, dont 233 (56 %) pour la mise sur pied d'entreprises. Le programme de prêts suit de près le calendrier, puisque 31 % de l'objectif sur trois ans a été atteint.

Le Programme de capital d'appoint et d'orientation fait partie de la gamme de produits que l'APECA a conçus spécifiquement à l'intention des jeunes entrepreneurs, qu'on appelle collectivement le programme « ConneXion jeunes entrepreneurs ». En 1997-1998, on a accentué la promotion d'un service de renseignements téléphonique sans frais d'appel, tandis qu'un programme appelé « Fast Track » visant à encourager les jeunes entrepreneurs à lancer une affaire a

été piloté avec succès dans six collectivités de la région de l'Atlantique. Un groupe de discussion réunissant des participants au programme a montré que ce dernier avait contribué à donner de la confiance aux jeunes, qu'il leur avait fait mieux comprendre le milieu des affaires, qu'il avait développé leur savoir-faire en la matière et qu'il avait donné aux collectivités une occasion de fournir un appui aux jeunes de leur localité.

Un réseau de soutien par les pairs comptant 250 membres a pu être mis sur pied

Le travail de promotion de l'entrepreneurship que l'APECA effectue auprès de la jeunesse cadre avec l'objectif du gouvernement d'« offrir des possibilités aux jeunes Canadiens ».

dans le cadre d'un partenariat entre l'APECA et l'Association collégiale de l'entrepreneurship. L'APECA a également contribué à la formation de l'Association des jeunes entrepreneurs du Canada atlantique, qui est en voie d'établir six sections dans la région.

vi) Entrepreneurship - Formation des femmes

<p>Objectif : Formation des femmes à l'entrepreneurship.</p>	<p>Attente : L'APECA s'est fixé un objectif de donner une formation à l'entrepreneurship à 450 femmes en trois ans.</p>	<p>Résultat : Progrès conformes à l'objectif triennal.</p>
---	--	---

Réalisations

L'APECA a atteint 41 % de son objectif la première année en finançant des cours d'entrepreneurship à 185 femmes de la région. Ce type de formation permet d'informer et de motiver les femmes entrepreneures.

vii) Élargissement des perspectives pour les collectivités autochtones

Bien que ce point ne soit pas ressorti dans le *Sommaire des plans, des priorités et des stratégies* du *Rapport sur les plans et les priorités 1997-1998* de l'APECA, il reste une priorité du gouvernement et fait partie des efforts de l'Agence visant à promouvoir l'autosuffisance au sein des collectivités de la région de l'Atlantique.

L'APECA a travaillé à promouvoir le dossier de l'entrepreneurship, du perfectionnement des compétences et de l'amélioration des pratiques de gestion

commerciale des PME autochtones du Nouveau-Brunswick dans le cadre de *l'Initiative conjointe de développement économique*.

L'Initiative assied à la même table des représentants des collectivités autochtones, de l'APECA, du ministère Affaires indiennes et du Nord, d'Entreprise autochtone Canada, de la Banque de développement du Canada et de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à la formulation de projets divers de développement économique taillés à la mesure des besoins des collectivités autochtones. Deux agents de développement économique issus de la communauté autochtone ont été engagés par l'Agence pour coordonner les programmes et jeter les bases du développement économique dans leur région. L'Initiative comprend un fonds pour les jeunes entrepreneurs, des programmes de formation à l'entrepreneurship, du soutien à l'écotourisme et des services d'aide à la petite entreprise.

Il y a des milliers d'années, les peuples autochtones ont commencé à fonder les premières collectivités du Canada. Aujourd'hui, en renforçant nos communautés autochtones, nous renforçons la diversité qui fait du Canada un pays unique au monde.

« Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature du Canada », 23 septembre 1997

L'exercice 1997-1998 a connu un certain nombre de réalisations, notamment :

- La participation de 16 Autochtones à un programme de formation de 17 semaines (« Aboriginal Business Skills Training Program ») visant à leur inculquer des connaissances en entrepreneurship; le programme était le fruit d'un partenariat entre l'Initiative et la Banque de développement du Canada.
- La participation de 19 femmes au programme « Femmes vers l'entrepreneurship », formation assurée conjointement par l'Initiative, la Société de développement économique de Tobique et la Banque de développement du Canada.
- La participation d'environ 500 personnes à une exposition autochtone sur les carrières, d'une durée de deux jours, qui a été soutenue financièrement par l'Initiative. De jeunes Autochtones du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Québec y ont assisté.

Une initiative du même genre est en cours de préparation en Nouvelle-Écosse. Un comité de développement économique y a été créé en vertu de l'entente tripartite

sur les Autochtones (*Native Tripartite Arrangement*). L'APECA a collaboré étroitement à l'établissement du comité qui compte une bonne représentation de la part des milieux autochtone, provincial et fédéral.

À Terre-Neuve, l'APECA a continué de fournir son soutien à la Torngait Ujagannaivingit Corporation (TUC), près de Nain (Labrador). Cette filiale en propriété exclusive de la Labrador Inuit Development Corporation exploite des carrières de roche anorthositique qu'elle exporte en blocs. En 1997-1998, l'Agence a financé la construction d'une installation de transformation des blocs d'anorthosite à Hopedale (Labrador).

4. C. Développement économique des collectivités



Le troisième engagement central qu'a pris l'Agence est de favoriser les possibilités économiques par la voie du développement économique des collectivités, en mettant l'accent sur les régions rurales.

Dans l'ensemble, 49 % de la population du Canada atlantique vit dans des régions rurales, contre 23 % à l'échelle nationale. Les collectivités rurales font face à des difficultés et à des possibilités de développement économique qui leur sont propres.

L'APECA s'est associée à des organismes communautaires de développement économique, le plus souvent des comités de citoyens bénévoles oeuvrant dans le secteur. L'autosuffisance, la responsabilisation de la collectivité et la création d'emplois durables sont au coeur de ce processus. L'Agence assure la liaison entre les collectivités et les ressources externes, aide à l'organisation locale et à la planification stratégique, et assure la prestation des programmes dans les localités en partenariat avec d'autres.

« explorera des politiques et des mesures innovatrices destinées à élargir les possibilités des Canadiens des communautés rurales et qu'il [le gouvernement] adaptera ses programmes afin de refléter les réalités socio-économiques des milieux ruraux du Canada ».

*« Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature du Canada »,
23 septembre 1997*

Les mesures d'aide aux collectivités de l'APECA s'étendent jusqu'aux collectivités subissant l'effet de circonstances exceptionnelles, comme des fermetures de bases des Forces canadiennes, la construction du pont de la Confédération entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, et le recul de l'industrie du poisson de fond.

i) PME en régions rurales

Objectif : <i>Fourniture de financement aux PME situées en régions rurales par l'entremise des corporations locales de développement économique (CLDE).</i>	Attente : L'APECA s'est donnée pour objectif de créer et de maintenir des emplois dans les régions rurales.	Résultat : Emplois créés et maintenus en régions rurales.
---	---	---

Réalisations

En 1997-1998, l'APECA a fourni 19,3 millions de dollars à 40 CLDE. Les prêts des CLDE allant au lancement ou à l'expansion de 1 500 entreprises ont totalisé 38,3 millions de dollars en 1997-1998. Ces sommes devaient servir à créer ou préserver 3 100 emplois.⁶ En fait, le suivi effectué auprès de clients a révélé que le nombre d'emplois créés était de 11 % supérieur aux attentes.

ii) Accès à l'information et aux services

Objectif : <i>Modes simplifiés et efficaces d'accès aux services gouvernementaux pour les entreprises.</i>	Attente : En 1997-1998, l'Agence a cherché à atteindre cet objectif en accentuant l'accès par Internet aux bases de données des Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) par l'entremise d'un réseau d'intermédiaires comme les corporations locales de développement économique (CLDE).	Résultat : Progrès satisfaisants dans l'atteinte de cet objectif.
--	--	---

Réalisations

Les quatre CSEC ont établi 35 partenariats avec des intermédiaires existants comme les CLDE, dans le but d'échanger de l'information via Internet. Les partenariats permettent d'étendre le contenu substantiel de leurs bases de données à un public plus large de clients et d'atteindre particulièrement les régions rurales. Les CSEC ont traité 81 406 demandes de renseignements en 1997-1998.

⁶ Ibid

Le suivi des CSEC effectué par Corporate Research Associates Inc. a révélé que 83 % des clients estiment qu'on a répondu de façon satisfaisante et parfois plus à leurs besoins spécifiques sur le plan de l'information. Un total de 87 % des clients ont trouvé les CSEC très (56 %) ou assez (31 %) utiles dans la prise de décisions d'affaires.

« redoubler d'efforts afin que les communautés rurales et toutes les régions du Canada profitent des avantages de l'économie mondiale fondée sur le savoir ».

« Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-sixième Législature du Canada », 23 septembre 1997

Il existe un CSEC dans chaque province de l'Atlantique, où convergent les demandes d'information de la part des PME de la région. Ces centres se servent de lignes téléphoniques sans frais d'appel, de services de télécopie et d'Internet pour fournir aux PME de la région de l'Atlantique des renseignements sur les administrations fédérale, provinciales et municipales et d'autres sources d'information pour les entreprises. L'APECA est le partenaire chargé de la gestion des quatre CSEC de la région de l'Atlantique.

iii) Collectivités touchées par le déclin du secteur des pêches

<p>Objectif : Aide aux collectivités touchées par la fermeture de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique.</p>	<p>Attente : L'APECA s'attendait à ce que des emplois soient créés, qu'on trouve des capitaux pour lancer des projets de développement et que des possibilités d'emplois à long terme soient proposées pour les pêcheurs et les travailleurs d'usines déplacés.</p>	<p>Résultat : Les résultats sont à long terme. Difficiles à mesurer dans le contexte de 1997-1998.</p>
---	--	---

Réalisations

La reconstruction du potentiel économique des collectivités touchées par la fermeture de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique est un processus lent et long.

En 1997-1998, l'Agence a poursuivi son travail de coopération avec des organismes locaux de développement économique, comme les corporations locales de développement économique et les conseils et administrations de développement régional. Cette démarche avait pour objet de relever les capacités locales par le renforcement des organismes locaux de développement économique et le soutien à

des projets susceptibles de créer l'infrastructure nécessaire à un développement à long terme qui soit durable.

À Terre-Neuve, l'Agence a aidé à constituer les capacités locales de renouveau économique en contribuant à l'établissement de solides organismes communautaires capables d'être les fers de lance du développement régional. En collaboration avec des organismes locaux, l'Agence a investi dans divers projets. Un exemple d'une mesure de 1997-1998 a été l'établissement d'une installation de recherche sur les oursins de mer, en collaboration avec la Gambo-Indian Bay Development Corporation.

En Nouvelle-Écosse, les fonds affectés au développement économique des collectivités ont été transférés à des administrations de développement régional qui se sont servi de ces fonds pour réunir quatre fois les sommes fournies par l'Agence. Les fonds sont employés à la mise en oeuvre des initiatives mises en évidence par les plans stratégiques des administrations. Ces dernières ont notamment mené à bien des initiatives visant à aider des entreprises à accéder à des marchés du projet de gaz de l'île de Sable, elles ont contribué à l'édification d'une infrastructure d'économie fondée sur le savoir au sein des collectivités rurales dans le cadre du Programme d'accès communautaire, et elles ont développé des destinations touristiques comme le parc Thomas Raddell, dans le comté de Lunenburg.

iv) Reconstruction des économies locales

<p>Objectif : <i>Création d'emplois et renouveau économique dans les collectivités touchées par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. les fermetures de bases des Forces canadiennes;</i> <i>ii. la fermeture du service de traversier entre Borden (Île-du-Prince-Édouard) et Cape Tormentine (Nouveau-Brunswick).</i> 	<p>Attente : L'Agence visait à créer et à préserver des emplois par des activités d'adaptation économique.</p>	<p>Résultat : Emplois créés et maintenus.</p>
--	--	---

Réalisations

À Borden (Île-du-Prince-Édouard), un certain nombre de projets de promotion économique ont été réalisés. Un parc commercial de trente-deux acres a été créé et deux projets de construction d'installations d'industrie légère ont été menés à bien.

En outre, l'Agence s'est associée à la province pour l'établissement du Gateway Village Tourism Reception Centre, qui sert de point d'accueil, de bureau de renseignements et de centre d'interprétation pour les visiteurs entrant dans l'île.

En 1997-1998, les environs de Cape Tormentine ont vu le lancement d'un certain nombre de projets. Ainsi le fonds assorti au Programme de réaménagement de la région du lien fixe a servi à fournir une assistance financière pour l'établissement d'un centre d'écotourisme à cap-Jourimain. Le centre d'interprétation de la nature de cap-Jourimain sera établi dans une réserve de la faune, présentera l'unique faune diversifiée du secteur et profitera du marché croissant de l'écotourisme. Une autre initiative est le projet de revitalisation des pétoncles entrepris de concert avec la Bostford Professional Fishermen Association. Ce projet d'aquaculture porte sur le dépôt de naissains de pétoncles par les membres de l'association, en des points définis du lit de la mer. Les pétoncles seront récoltés à maturité dans sept ans et seront une source de revenus supplémentaires pour les pêcheurs.

La participation de l'Agence aux activités d'adaptation aux fermetures de bases tire lentement à sa fin à mesure que les collectivités se rétablissent. Le soutien de l'Agence au développement du parc Slemon sur le site de l'ancienne Base des Forces canadiennes Summerside a fait naître une nouvelle industrie aéronautique dans la région, qui emploie actuellement 606 personnes. À Cornwallis, l'emplacement de l'ancienne Base des Forces canadiennes loge présentement 19 entreprises, employant 262 personnes. Le groupe Shaw a récemment investi 18,5 millions de dollars dans l'aménagement d'une installation qui fabriquera des meubles pour la société suédoise IKEA.

Rendement du secteur d'activité de l'Administration générale

Le secteur Administration générale est relativement petit lorsqu'on le compare aux activités du secteur Développement. La figure 3 montre que seulement 3,5 % des dépenses de l'Agence pour 1997-1998, ou 11,3 millions de dollars, y ont été affectées.

Bien qu'au premier abord le secteur Administration générale semble détaché de la prestation de services directs aux Canadiens de la région de l'Atlantique, un certain nombre de projets mis en oeuvre au courant de 1997-1998 ont contribué à améliorer les services au public et à rehausser la capacité de l'Agence de rendre des comptes au Parlement et au public en général.

- Dans le but de rehausser sa capacité à rendre des comptes à la population canadienne, l'Agence s'est engagée à établir un processus pleinement intégré de planification et de présentation de l'information la concernant à la fin de 1997-1998. La création de la Division des services d'examen en 1997-1998 a permis de réaliser d'importants progrès à ce chapitre. Au cours de l'année écoulée, l'Agence a fait l'essai, dans deux de ses bureaux régionaux, d'un système pilote de mesure des retombées économiques de ses programmes.
- L'Agence a instauré un système automatisé de débits bancaires, lequel permet désormais de déposer directement dans les comptes en banque des clients l'aide financière qui leur est versée, sans devoir attendre les délais habituels de traitement et d'envoi des chèques. Cette initiative a également contribué à réduire la paperasserie.
- L'Agence a continué d'améliorer sa connectivité électronique avec ses clients, avec les gouvernements provinciaux et avec ses organismes partenaires. Par exemple, la direction des Systèmes intégrés a rationalisé et informatisé le processus de fiches de renseignements, ce qui a permis de réduire d'environ dix jours le délai de traitement des demandes des clients par rapport aux formalités papier traditionnelles.
- La Direction des ressources humaines a continué de fournir son appui à l'Agence dans le domaine du perfectionnement professionnel. Les progrès accomplis portent sur la révision du plan d'équité en matière d'emploi de l'Agence en fonction des nouvelles dispositions législatives, la mise en oeuvre de divers projets de perfectionnement du personnel dans le cadre de La Relève, et l'établissement d'un programme de cheminement de carrière à l'intention des cadres supérieurs.
- La Direction générale des communications de l'APECA a travaillé de concert
- avec d'autres services de l'Agence à faire passer les messages jusqu'aux publics

ciblés et à faire connaître les programmes de l'APECA au sein de la population du Canada atlantique. Elle a aidé à l'organisation de colloques et de conférences, à la publication de documents d'information sur le développement économique, ainsi qu'à la promotion d'événements spéciaux de l'Agence.

PARTIE IV : RENDEMENT FINANCIER

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

A. Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses				
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit		Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
20	Dépenses de fonctionnement	41,0	46,8	45,1
25	Subventions et contributions	249,8	271,7	264,9
(S)	Engagements dans le Canada atlantique au titre de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	4,5	11,0	11,0
(S)	Engagements relatifs à de l'assurance sur les prêts ou le crédit au titre de la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	10,0	1,3	1,3
(S)	Cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux des fonctionnaires	3,6	3,6	3,6
Total pour l'Agence		308,9	334,4	325,9

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)								
Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Subventions et contributions votées	Total partiel Dépenses brutes votées	Subventions et contributions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Développement	278,0	34,0	249,8	283,8	14,5	298,3	-	298,3
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>278,0</i>	<i>38,1</i>	<i>271,7</i>	<i>309,8</i>	<i>12,3</i>	<i>322,1</i>	-	<i>322,1</i>
(Réelles)	267,0	37,4	264,9	302,3	12,3	314,6	-	314,6
Administration générale	95,0	10,6	-	10,6	-	10,6	-	10,6
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>95,0</i>	<i>12,3</i>	-	<i>12,3</i>	-	<i>12,3</i>	-	<i>12,3</i>
(Réelles)	90,0	11,3	-	11,3	-	11,3	-	11,3
Total	373,0	44,6	249,8	294,4	14,5	308,9	-	308,9
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>373,0</i>	<i>50,4</i>	<i>271,7</i>	<i>322,1</i>	<i>12,3</i>	<i>334,4</i>	-	<i>334,4</i>
(Réelles)	357,0	48,7	264,9	313,6	12,3	325,9	-	325,9
Autres recettes et dépenses								
Recettes à valoir sur le Trésor								28,5
<i>(Autorisations totales)</i>								<i>28,5</i>
(Réelles)								28,5
Coût des services								3,4
<i>(Autorisations totales)</i>								<i>3,4</i>
(Réelles)								3,4
Coût net du programme								283,8
<i>(Autorisations totales)</i>								<i>309,3</i>
(Réelles)								300,8

Nota: Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budget des dépenses principal et supplémentaire et autres autorisations).
Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1997-1998.
Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des Autorisations 1997-1998	Données réelles 1997-1998
Développement	356,8	300,8	298,3	322,1	314,6
Administration générale	11,5	11,0	10,6	12,3	11,3
Total	368,3	311,8	308,9	334,4	325,9

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Ne s'applique pas à l'APECA

Tableau financier 5

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)			
Organisation	Secteurs d'activité		
	Développement	Administration générale	TOTAL
Services généraux	0,0	0,3	0,3
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>2,3</i>	<i>1,7</i>	<i>4,0</i>
(Réelles)	2,3	1,7	4,0
Politiques et programmes	11,9	0,1	12,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>19,0</i>	<i>0,1</i>	<i>19,1</i>
(Réelles)	19,0	0,1	19,1
Ressources humaines	0,4	0,6	1,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>0,4</i>	<i>0,8</i>	<i>1,2</i>
(Réelles)	0,4	0,7	1,1
Finances et services généraux	3,1	6,9	10,0
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>2,7</i>	<i>6,9</i>	<i>9,6</i>
(Réelles)	2,6	6,9	9,5
Vice-présidences régionales	279,1	2,6	281,7
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>293,8</i>	<i>2,7</i>	<i>296,5</i>
(Réelles)	286,5	1,8	288,3
Ottawa	3,8	0,1	3,9
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>3,9</i>	<i>0,1</i>	<i>4,0</i>
(Réelles)	3,8	0,1	3,9
TOTAL	298,3	10,6	308,9
<i>(Autorisations totales)</i>	<i>322,1</i>	<i>12,3</i>	<i>334,4</i>
(Réelles)	314,6	11,3	325,9
% du TOTAL	96,5 %	3,5 %	100,0 %

Nota : Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budget des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1997-1998.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6 : Recettes à valoir sur le crédit

Ne s'applique pas à l'APECA.

Tableau financier 7

Recettes à valoir sur le Trésor

Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activités	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Développement	19,4	22,1	28,5	28,5	28,5
Total des recettes à valoir sur le Trésor	19,4	22,1	28,5	28,5	28,5

Tableau financier 8

Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activités	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Développement	21,7	9,1	14,5	12,3	12,3
Total des recettes à valoir sur le	21,7	9,1	14,5	12,3	12,3

Les autorisations totales sont la somme des montants aux budgets des dépenses principales et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 9

Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
Secteurs d'activités	Réelles 1995-96	Réelles 1996-97	Dépenses Prévues 1997-98	Autorisation totales 1997-1998	Réelles 1997-98
SUBVENTIONS					
Développement	5,4	0,4	2,0	2,0	0,7
Total des subventions	5,4	0,4	2,0	2,0	0,7
CONTRIBUTIONS					
Développement	296,7	254,2	247,8	269,7	264,2
Total des contributions	296,7	254,2	247,8	269,7	264,2
Total des paiements de transfert	302,1	254,6	249,8	271,7	264,9

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Ne s'applique pas à l'APECA.

Tableau financier 11 : Projets d'immobilisations

Ne s'applique pas à l'APECA.

Tableau financier 12 : État des grands projets de l'État

Ne s'applique pas à l'APECA.

Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances

Ne s'applique pas à l'APECA.

Tableau financier 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Ne s'applique pas à l'APECA.

Tableau financier 15

Passif éventuel

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1996	le 31 mars 1997	Courant au 31 mars 1998
Prêts	31,3	19,2	16,1
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	10,2	10,0	4,0
Non litigieux			
Total	41,5	29,2	20,1

PARTIE V : GROUPEMENT DES RAPPORTS

Stratégie de l'APECA en matière de développement durable

La Stratégie de développement durable de l'APECA a été déposée à la Chambre des communes le 10 décembre 1997. La Stratégie énonce les trois principaux objectifs de l'Agence, accompagnés de buts, de cibles et d'indicateurs de rendement spécifiques.

La mise en oeuvre et l'amélioration de la Stratégie de développement durable est un processus continu. Depuis décembre 1997, les activités ont principalement porté sur la mise sur pied de la capacité organisationnelle nécessaire à sa mise en oeuvre, sur la poursuite des activités antérieures à l'adoption de la Stratégie, et sur la promotion de la Stratégie et du Système de gestion de l'environnement (SGE) au sein de l'Agence.

Suivent des exemples des principales réalisations à ce jour pour chacun des trois objectifs de l'Agence.

1^{er} objectif : Instituer un exemple dans la gestion environnementale des opérations de l'APECA.

- Un agent de projet de l'Agence s'est vu confier la responsabilité à plein temps de coordonner la mise en oeuvre de la Stratégie (SGE comprise) à l'échelle de l'APECA.
- On a institué un comité formé de membres issus de chacun des bureaux régionaux de l'Agence, dont le mandat est de veiller à la mise en oeuvre de la Stratégie.
- On a procédé au « lancement » de la Stratégie en juin 1998 dans le cadre d'une série de manifestations promotionnelles et éducatives mettant à contribution le personnel de l'APECA.

2^e objectif : Faire la promotion des communautés et des entreprises durables dans la région de l'Atlantique.

- L'APECA sélectionne toujours les projets en fonction des critères définis par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). En 1997-1998, l'Agence en a évalué 579.
- L'Agence participe à une initiative à l'échelle du gouvernement visant à étudier et à améliorer les mesures de suivi de la LCEE.
- Les cadres de l'Agence suivent présentement une formation à l'application de la LCEE.

3^e objectif : *Faire progresser le secteur des industries environnementales dans le Canada atlantique.*

- Grâce à son Programme de développement des entreprises, l'APECA a fourni un appui financier à des entreprises de l'industrie environnementale.
- L'APECA est un partenaire des « bureaux virtuels » de l'industrie environnementale, constitués de sites Internet qui fournissent de l'information aux entrepreneurs dans cette industrie. Les bureaux sont liés au site Web de l'APECA.

La Stratégie de développement durable de l'APECA a été publiée au complet dans *Perspectives de développement durable*, et on peut la consulter au site Web de l'Agence, à l'adresse <http://www.acoa.ca>.

PARTIE VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS

1

Personnes-ressources pour renseignements complémentaires

Finances et Services corporatifs

Peter Estey

Vice-président, Finances et Services corporatifs

C.P. 6051, 644, rue Main

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8

Téléphone : (506) 851-6438

Télécopieur : (506) 851-7403

Politiques et Programmes

Paul LeBlanc

Vice-président, Politiques et Programmes

C.P. 6051, 644, rue Main

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8

Téléphone : (506) 851-3550

Télécopieur : (506) 851-7403

Rapport sur le rendement

Terry Thomas

Directeur exécutif, Services d'examen

C.P. 6051, 644, rue Main

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8

Téléphone : (506) 851-2956

Télécopieur : (506) 851-7403

Adresse Internet

www.acoa.ca

2***Lois administrées par l'APECA***

Le ministre responsable de l'APECA est la seule autorité responsable vis-à-vis du Parlement en ce qui concerne la loi suivante :

Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique (L.R.C., 1985, ch. G-5.7) et ses modifications

Le ministre responsable de l'APECA partage avec d'autres sa responsabilité vis-à-vis du Parlement en ce qui concerne les lois suivantes :

Loi sur les prêts aux petites entreprises (L.R.C., 1985, ch. S-11) et ses modifications

Loi sur les zones spéciales (L.R.C., 1985, ch. S-14)

3***Liste des bureaux***

Siège social de l'APECA
C.P. 6051
644, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8
(506) 851-2271 (Rens. généraux)
(506) 851-7403 (Télécopieur)

APECA Nouveau-Brunswick
C.P. 578
570, rue Queen, 3^e étage
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5A6
(506) 452-3184 (Rens. généraux)
(506) 452-3285 (Télécopieur)

APECA Terre-Neuve
C.P. 1060, succursale C
11^e étage, Cabot Place - Phase II
10 Barter's Hill
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5M5
(709) 772-2751 (Rens. généraux)
(709) 772-2712 (Télécopieur)

APECA Nouvelle-Écosse
1801, rue Hollis, bur. 600
C.P. 2284, succursale M
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
(902) 426-6743 (Rens. généraux)
(902) 426-2054 (Télécopieur)

APECA Île-du-Prince-Édouard
C.P. 40
100, rue Sydney
Bureau 325, 3^e étage
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7K2
(902) 566-7492 (Rens. généraux)
(902) 566-7098 (Télécopieur)

Société d'expansion du Cap-Breton
C.P. 1750
4^e étage, Commerce Tower
15, rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7
(902) 564-3600 (Rens. généraux)
(902) 564-3825 (Télécopieur)

APECA Ottawa
C.P. 1667, succursale B
60, rue Queen, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5R5
(613) 954-2422 (Rens. généraux)
(613) 954-0429 (Télécopieur)